

N° 62

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR M. RENÉ MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY.

(1) Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires*; René Monory, *rapporteur général*; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législature) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 44), 1921 (tome XXI) et in-8° 360.

Sénat : 61.

(1975-1976).

Lois de finances. — Postes-Télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages
<i>Introduction</i>	3
<i>Grandes parties du rapport</i>	4
PREMIÈRE PARTIE. — Les grandes masses	5
I. — Remarques générales	7
II. — Les Dépenses	9
A. — Charges de fonctionnement	9
B. — Dépenses en capital	18
III. — Le Financement des dépenses	21
A. — Produits de la première section	21
B. — Recettes en capital	23
IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches	24
DEUXIEME PARTIE. — Activité des grandes exploitations - Remarques et critiques.	35
I. — Remarque générale	35
II. — Activité des grandes exploitations	36
A. — La Poste	36
1. Modernisation des services postaux	36
2. Sécurité des personnes des fonds et valeurs	37
3. Amélioration de la qualité du service et des conditions de travail	37
4. Développement de la formation du personnel	38
5. Implantation progressive d'un système de gestion décentralisé.	39
B. — Les Services financiers	40
1. Variations du trafic	40
2. Conséquences de l'automatisation	43
C. — Les Télécommunications	45
1. L'écoulement du trafic	45
2. L'automatisation	46
3. Les abonnements nouveaux	46
4. Perspectives en matière de commutation électronique	49
5. Les avances remboursables	54

	Pages
III. — Remarques et critiques	57
1. Création de bureaux de poste dans les zones urbanisées	57
2. Le problème des centres de tri du courrier	57
3. Une cinquième société de financement	58
4. La situation de la Caisse nationale d'épargne	58
5. Le problème des chèques postaux	59
6. La situation des receveurs-distributeurs	60
7. La main-d'œuvre auxiliaire	60
8. Le relevé des propositions du 5 novembre 1974	60
9. Les charges de personnel	62
10. Le déficit de l'exploitation	62
11. L'endettement de l'entreprise	63
Activités du Groupe d'études des postes et télécommunications	65
TROISIÈME PARTIE. — Audition du Secrétaire d'Etat et observations de la Commission	67
ANNEXES	73

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes le projet de budget pour 1976 comporte des rubriques relatives à l'ensemble du budget annexe et à chacune des grandes branches : Postes et Services financiers et Télécommunications.

Il faut noter toutefois en matière de dépenses l'intérêt que présente la division faisant apparaître les charges relatives à l'administration centrale, au Centre national d'études des Télécommunications, aux Services postaux et financiers, aux Télécommunications, aux Services généraux et aux opérations d'ordre.

Enfin les comptes prévisionnels d'exploitation et d'opérations en capital permettent une vue d'ensemble rapide qui facilite de manière sensible l'appréciation du lecteur.

Il faut souligner l'effort particulier fait par le Gouvernement pour procéder à la diffusion des fascicules budgétaires aux alentours du 15 août, c'est-à-dire près d'un mois et demi avant la date habituelle.

Conforme aux désirs exprimés depuis plusieurs années par le Sénat et aux promesses du Gouvernement, cette façon de faire facilite le travail et l'examen du législateur.

Toutefois, comme toute médaille a un revers, il faut convenir, ainsi d'ailleurs que nos collègues pourront s'en rendre compte en consultant le « Bleu » que ce document ne comporte que des évaluations, celles de 1976 et celles de 1975 année en cours dont on ne connaît pas encore les résultats.

En raison de l'accélération de la procédure budgétaire les résultats définitifs de 1974 n'ont pu être mentionnés. Il faut reconnaître que c'est une lacune car l'examen ne peut être appuyé sur aucune réalité.

LES GRANDES PARTIES DU RAPPORT

La première partie donne une idée du projet de budget par grandes masses.

La deuxième partie est consacrée à l'examen critique du projet.

Les observations de la Commission seront exposées dans la troisième partie.

Un certain nombre d'annexes constitueront la quatrième partie.

PREMIÈRE PARTIE

LES GRANDES MASSES DU PROJET DE BUDGET

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une première idée générale du budget annexe des PTT pour 1976.

Première section : **Fonctionnement.**

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
A. — Recettes :			
Recettes proprement dites	38.241,1	32.555,8	+ 17,4
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	542	599,5	— 9,5
Prestations de services entre fonctions principales.	3.508,9	2.665,6	+ 31,6
Total	42.292	35.820,9	+ 18
B. — Dépenses :			
Dépenses proprement dites	34.441,5	27.131,8	+ 26,9
Amortissements	3.798	3.062	+ 24
Prestations de services entre fonctions principales.	3.508,9	2.665,6	+ 31,6
Versement à la dotation de la CNE	40,5	36,6	+ 10,6
Ecritures diverses de régularisation	900	880	+ 2,2
Total	42.688,9	33.776	+ 26,4
C. — Excédent ou déficit d'exploitation :			
(A — B) ou (B — A)	— 396,9	+ 2.044,9	»

Deuxième section. — Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
A. — Ressources :			
Excédent d'exploitation	»	2.044,8	Déficit en 1976
Dotations de la CNE	40,5	36,6	+ 10,6
Amortissement	3.798	3.062	+ 24
Produit des emprunts	»	4.750	»
Ecritures de régularisation	900	880	+ 2,2
Total	4.738,5	10.773,4	»
Financement à déterminer	9.684	»	»
Total	14.422,5	»	»
B. — Dépenses :			
Remboursement d'emprunts	764,8	675,9	+ 13,1
Productions d'immobilisations par l'Administration pour elle-même	542	599,5	— 9,5
Dépenses d'équipement	12.719	9.498	+ 33,9
Couverture du déficit de la première section ..	396,7	»	Excédent en 1975
Total	14.422,5	10.773,4	+ 34 %

I. — REMARQUES GÉNÉRALES AU SUJET DES GRANDES MASSES DU BUDGET

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement, recettes et dépenses.

Les recettes de 1976 sont proposées en progrès de 18 % environ sur celles de 1975, les recettes proprement dites n'augmentant que de 17,4 %.

Au contraire, les dépenses progressent de 26,4 % et les dépenses proprement dites de 26,9 %.

Nos collègues savent en effet que seules les recettes et les dépenses proprement dites donnent une idée raisonnable de l'exploitation, les autres recettes et dépenses étant des écritures d'ordres ou des indications chiffrées de prestations réciproques entre les différentes branches des PTT.

Il reste que les recettes progressent de 17,4 % et les dépenses de 26,9 %, soit en plus pour ces dernières 9,5 %.

DÉFICIT D'EXPLOITATION

Les conclusions que l'on peut tirer des constatations ci-dessus se traduisent par l'existence d'un déficit d'exploitation, état de choses très inhabituel depuis la création du budget annexe en 1923. Ce déficit s'élève à 396,7 millions. En 1975 l'excédent d'exploitation atteignait 2.044,9 millions.

La technique budgétaire amène donc nos collègues à trouver au titre de la deuxième section « dépenses en capital » une ligne intitulée « Couverture du déficit d'exploitation 396,7 millions » et en première section au titre des « recettes de fonctionnement » une ligne « déficit d'exploitation 396,7 millions ». Le budget est ainsi présenté en équilibre comme il est de règle.

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Il faut noter la très forte augmentation des dépenses programmées qui, cumulées avec celles qui résultent de l'intervention de sociétés de financement, atteint 12.719 millions, soit une progression de près de 34 %.

FINANCEMENT

Au vrai, le financement sur ressources propres proviendra d'écritures d'ordre ou de régularisation ceci en raison de la disparition de l'excédent habituel de l'exploitation.

Il faut noter, comme avant 1975, la réapparition, pour réaliser l'équilibre, de la ligne intitulée « Financement à déterminer » dont il n'est pas précisé s'il s'agit d'emprunts ou de majorations de tarifs.

Nos collègues pourront noter l'importance considérable de ce financement dont le montant s'élève au chiffre jamais atteint de 9.684 millions.

II. — LES DÉPENSES

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles comportent les principaux postes suivants :

NATURE	PROJET de budget pour 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Frais de personnel (1)	20.290,7	16.409,5	+ 23,6
Impôts et taxes	550,5	443,7	+ 23
Travaux, fournitures, services extérieurs (2)	3.150,5	2.512,5	+ 25,3
Transports et déplacements	1.249,7	1.127,8	+ 10,8
Frais divers de gestion	165,3	136,9	+ 21,3
Frais financiers :			
— Intérêts des emprunts	2.246	1.584,6	+ 41,7
— Intérêts déposants CNE	6.589	4.633	+ 42,2
Charges exceptionnelles	199,5	283,5	— 29,6
Amortissements	3.798	3.062	+ 24
Dotation Caisse nationale d'épargne	40,5	36,5	+ 10,6
Prestations entre fonctions principales	3.508,9	2.665,5	+ 31,6
Ecritures de régularisation	900	880	+ 2,2
Total	42.688,6	33.775,5	+ 26,4

(1) Y compris les œuvres sociales et les charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des Télécommunications.

Les charges de fonctionnement s'accroissent donc de 26,4 % et sont en augmentation légère par rapport à 1975 où elles ne progressaient que de 25,6 %.

Il faut noter l'accroissement sensible des frais de personnel + 23,6 % contre 19 % en 1975 mais aussi celui des rubriques relatives aux amortissements + 24 % et aux prestations entre fonctions principales + 31,6 %.

Les progressions les plus importantes sont celles relatives aux frais financiers avec + 41,7 % au titre des intérêts des emprunts et + 42,2 % en ce qui concerne les intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

Il faut se souvenir toutefois que ces deux dernières progressions font suite à des accroissements respectifs de 39,4 % et 52,3 % en 1975 par rapport à 1974.

Répétons donc comme l'an dernier qu'en ce domaine l'administration des Postes et Télécommunications doit faire face à une conjoncture dont elle n'est pas maîtresse, celle de la hausse des intérêts aussi bien des emprunts qu'elle a émis que des sommes versées sur les livrets de la Caisse nationale d'épargne rémunérées suivant des décisions d'ordre gouvernemental. Il reste à souligner qu'il faut y voir également la persistance de la notoriété de la Caisse nationale d'épargne dans le public.

1° Les frais de personnel.

Avec 20.290 millions ils représentent 47,5 % de l'ensemble des charges de fonctionnement c'est-à-dire légèrement moins qu'en 1975 où ils représentaient 48,6 %. Toutefois leur augmentation par rapport à 1975 atteint 23,6 % à rapprocher des 19 % de 1975 par rapport à 1974.

L'augmentation est attribuable d'abord aux « mesures acquises », 1.972 millions, sensiblement égale à celle qui provient des « mesures nouvelles » 1.909 millions.

« Mesures acquises. »

Elles proviennent :

- de transferts d'emplois et de crédits destinés à régulariser des situations d'effectifs et des dotations ;
- d'extension en année pleine :
 - de créations d'emplois,
 - de revalorisation de rémunérations,
 - de majorations indiciaires ;
- de l'ajustement de crédits évaluatifs ou provisionnels ;
- de l'application de textes concernant des indemnités et des prestations.

A noter que le total des « mesures acquises » de 1976, 1.972 millions dépasse celui de 1975 1.726 millions de 246 millions soit en plus 14 %.

« Mesures nouvelles. »

Elles s'élèvent à 1.909 millions contre 941 en 1975 soit à plus du double des mesures nouvelles de l'an dernier. Elles représentent 9,4 % de l'ensemble des frais de personnel, 4,4 % des dépenses de fonctionnement et seulement 3,9 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Elles comprennent notamment :

a) *Une dotation pour la majoration des traitements, salaires et indemnités* qui interviendra en 1976 ainsi qu'une provision pour les mesures sociales et familiales et la réforme de la catégorie B.

b) *Des mesures indemnitaires* en faveur de tout ou partie du personnel des PTT dont nos collègues trouveront l'exposé détaillé en consultant les pages correspondantes du « Bleu ». Citons parmi les propositions :

- la majoration de 1.200 à 1.850 F du taux de la prime de résultat d'exploitation ;
- la restructuration des taux de la prime de rendement et l'extension à certains auxiliaires ;
- la majoration de 2,35 à 2,85 du taux horaire pour travail de nuit ;
- la revalorisation de 52 % de l'indemnité exceptionnelle de mutation ;
- la majoration de 25 % de l'indemnité de sujétion des services ambulants ;
- la majoration de 25 % du taux de l'indemnité de gérance et responsabilité ;
- la majoration de 60 % de l'indemnité d'habillement ;
- le doublement du taux de la prime de conduite, etc.

c) *Une dotation pour la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 41 h 30 des auxiliaires et agents du cadre complémentaire utilisés à temps incomplet et dont l'équivalent-année est ramené de 2.150 à 2.100 heures.*

d) *Des créations d'emploi.*

Partie très importante des mesures nouvelles le projet de budget comporte la création nette de 14.125 emplois provenant de 23.988 emplois créés et 20.712.300 heures d'auxiliaires supprimées.

L'effectif total prévu pour 1976 est de 370.169 à rapprocher de 356.044 apparaissant au budget voté de 1975. Si l'on compare avec l'effectif de 1976 on peut constater que les créations d'emplois représentent 3,8 % de cet effectif. Ce pourcentage doit être rapproché de celui de 1,1 % rapport des créations à l'effectif de 1975. Il y a un effort manifeste mais il va de soi que l'augmentation de la productivité devra encore constituer un moyen important pour faire face au trafic et à son accroissement.

Notons que les 14.125 emplois profitent à la Poste et aux Télécommunications avec respectivement 8.363 et 6.671 créations, les Services financiers pour leur part supportent 909 suppressions.

Ainsi à la fin de 1976 la Poste comptera 211.243 emplois contre 202.880 en 1975, les Télécommunications 123.882 au lieu de 117.211 et les Services financiers 35.044 au lieu de 35.953. L'automatisation des Services financiers continue donc à porter ses fruits. D'autre part la Commission note avec intérêt qu'il a été donné suite à ses observations sur les Télécommunications exprimées au cours de la discussion budgétaire de l'an dernier.

e) Charge des créations d'emplois.

Les dépenses nouvelles provenant des créations s'élèvent à 453 millions soit 327 millions de plus qu'en 1975. Cette charge représente 2,2 % des frais globaux de personnel et 0,94 % de l'ensemble du budget annexe.

La Commission a marqué son intérêt pour l'effort fait par le Gouvernement pour accroître ainsi les moyens mis à la disposition des Postes et Télécommunications.

f) Création d'emplois par tranche.

La Commission a cru bon de faire remarquer à nouveau qu'il semblerait plus conforme à l'intérêt du service que les emplois nouveaux soient mis à la disposition des PTT dès le 1^{er} janvier de l'année.

Elle a regretté à nouveau l'étalement des créations par tranches trimestrielles. Toutefois elle n'a pas manqué de remarquer que 5.000 d'entre elles ont fait l'objet d'une anticipation au 1^{er} juillet 1975. Ci-après l'étalement des créations : 1^{er} janvier 1976 : 5.060 ; 1^{er} avril : 2.983 ; 1^{er} juillet : 2.939 ; 1^{er} octobre : 3.143.

g) Majoration des traitements.

La dotation est de 641 millions pour couvrir les augmentations de traitement, salaires et indemnités devant intervenir en 1976 ainsi qu'une provision pour les mesures sociales et familiales et pour la réforme de la catégorie B.

h) Majoration de la prime de résultat d'exploitation.

Le montant de cette prime est porté à 1.850 francs en 1976. Nos collègues se souviennent que majorée de 1.090 à 1.200 francs suivant les propositions budgétaires de l'an dernier le montant payé s'éleva à 1.650 F en exécution du protocole d'accord de novembre 1974. L'augmentation est donc de 200 francs.

i) Amélioration des crédits sociaux.

L'ajustement global est de 30 millions et comprend les crédits relatifs aux mesures spécifiques aux PTT et la reconduction des crédits sociaux obtenus en 1975 du budget des charges communes. Ces derniers crédits sont destinés à la couverture d'une partie des charges relatives à la participation au prix des repas servis dans les restaurants administratifs.

j) Mesures catégorielles.

Nos collègues pourront prendre connaissance dans les pages correspondantes du « Bleu » d'un ensemble de mesures catégorielles qui traduisent en dispositions budgétaires l'exécution d'un nombre important de réformes et aménagements inscrits dans le relevé des propositions constituant le protocole de novembre mettant fin à la grève des PTT de 1974. On peut citer notamment :

- l'aménagement de la pyramide des emplois de receveur et chef de centre ;
- le reclassement des techniciens ;
- l'avancement des contrôleurs ;
- l'accès au grade de contrôleur ;
- l'accès au grade d'agent d'administration principal ;
- l'accélération de la promotion dans les services de la distribution et de l'acheminement ;
- la restructuration du service des lignes ;
- l'avancement des dessinateurs ;
- l'aménagement de la catégorie B du service automobile ;
- la réorganisation des services de direction, etc.

Ces mesures catégorielles nécessitent une dotation de près de 130 millions.

2° Les travaux, fournitures et services extérieurs.

L'ensemble des charges atteint 3.150,5 millions, le montant des mesures nouvelles s'élevant à 636,2 millions représentant 20,1 % d'augmentation. Ces dépenses concernent l'outillage et les fournitures, l'achat et l'entretien du mobilier et matériel de bureau, les dépenses de chauffage, éclairage, locations immobilières et locations de matériels informatiques, mécanographiques et reprographiques.

En 1976 les loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des télécommunications comportent au titre des mesures nouvelles un supplément de dotation de 269,8 millions. Ces dépenses qui atteignaient au total 501 millions en 1974 ont été majorées de 290,7 millions en 1975 et atteindront ainsi 1.061,5 millions en 1976. Malgré l'augmentation de 1976 quelque peu en retrait sur celle de 1975 il reste que l'ensemble de la charge en question est très important.

3° Les frais de transports et de déplacements.

Ils concernent les déplacements du personnel mais aussi le transport du matériel et des correspondances. La dotation s'accroît de 121,9 millions dont 115,7 millions en mesures nouvelles.

L'accroissement provient de la hausse des coûts et de l'augmentation de l'activité des services et du trafic pour le transport des matériels et des correspondances mais aussi de l'augmentation du nombre des déplacements du personnel et de la hausse des tarifs.

4° Les frais divers de gestion.

La dotation augmentée de 28,3 millions dont 20,6 en mesures nouvelles est ainsi portée à 165,3 millions.

L'ajustement correspond à une majoration des frais de publicité en faveur de la Caisse nationale d'épargne, l'atténuation des pertes de caisse, l'augmentation des remises, les frais de recyclage de certains agents, la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux et nationaux comme la société SOCOTEL par exemple.

De plus l'ajustement concerne les dépenses relatives aux actions de publicité, d'information et de propagande effectuées par le service de l'information et des relations publiques, les subventions d'équilibre versées à certains Offices PTT des territoires d'outre-mer et la participation aux frais d'exploitation du BEPTOM.

5° Les frais financiers.

Comme en 1975 la dotation de cette rubrique est la plus importante des dépenses de fonctionnement du budget après les « frais de personnel ». Elle atteint un montant de 8.835 millions, en augmentation de 2.617 millions sur 1975 et représente 20,6 % des charges de fonctionnement.

Cette dotation permet de faire face aux dépenses relatives :

- aux intérêts des sommes en dépôt à la Caisse nationale d'épargne et dues aux déposants ;
- aux intérêts des emprunts contractés par l'administration et qui doivent être payés aux souscripteurs.

Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne augmenteront de 1.956 millions en 1976 soit de 42,6 %. Cette augmentation était de 52,3 % en 1975 par rapport à 1974. Il faut remarquer que la Caisse nationale d'épargne reste un pôle très attractif pour les épargnants. De ce point de vue on peut conclure que le public marque ainsi la confiance qu'il témoigne à l'administration des Postes et Télécommunications.

Les intérêts des emprunts contractés par l'administration auprès d'organismes divers sur le marché intérieur ou extérieur augmenteront de 661,4 millions en 1976 soit d'environ 41,7 %. L'augmentation de 1975 par rapport à 1974 atteignait 39,4 %.

Nos collègues pourront, en consultant le tableau ci-dessous, être renseignés sur les différents emprunts réalisés par l'administration des PTT, année par année depuis 1970.

LES PRODUITS DES EMPRUNTS EN 1970, 1971, 1972 ET 1973

	PREVISIONS budgétaires	REALISATION
	(En millions de francs.)	
<i>Année 1970 :</i>		
Emprunt public	500	549
Pour mémoire :		
100 millions de DM (1)	»	»
<i>Année 1971 :</i>		
Emprunt public	550	592
Emprunts CNT :		
Deux emprunts BEI (89 + 55)	»	144
Emprunt sur le marché intérieur	»	500
Pour mémoire :		
10 millions de dollars (2) :		
55,5 millions de francs		
20 millions de dollars (2) :		
108,8 millions de francs		
<i>Année 1972 :</i>		
Emprunt public	600	1.472
Emprunts CNT	250	»
Emprunt en Eurofrancs	»	125
Trois emprunts BEI (83,4 + 140 + 166,5) .	»	390
Emprunt intérieur	»	250
<i>Année 1973 :</i>		
Emprunt public	»	950
Emprunt PTT Caisse des dépôts et consignations	»	1.000
Emprunt PTT Caisse nationale de crédit agricole (n° 1 affecté à la gestion 1972)	»	250
Emprunt PTT Caisse de crédit agricole	»	258
Emprunt CNT :		
Emprunt public sur marché intérieur (dont 132 millions de francs affectés à la gestion 1972)	»	800
Emprunt BEI	»	167

(1) Cet emprunt a servi au remboursement de la moitié de l'emprunt de 200 MDM contracté en 1969.
(2) Ces deux emprunts ont servi au remboursement du reliquat de l'emprunt de 200 MDM contracté en 1969.

LES PRODUITS DES EMPRUNTS EN 1974 ET 1975

	PREVISIONS budgétaires	RÉALISATION
	(En millions de francs.)	
<i>Année 1974 :</i>		
1° Emprunts publics	»	1.127 600
2° Emprunts de la CNT	»	»
— auprès de la CDC	»	300
— auprès de la BEI	»	139
— public	»	500
— sur le marché intérieur et les banques USA	»	491 (100 MD) 476 (100 MD) 242 (50 MD) 477 (100 MD)
<i>Année 1975 :</i>		
1° Emprunt public	4.750	»
2° Emprunts de la CNT	»	1.489
— sur le marché intérieur et les banques des USA	»	221 (50 MD) 313 (75 MD)
— auprès de la BEI	»	170
— sur le marché intérieur et les banques de la RFA	»	92 (50 MDM) 92 (50 MDM) 181 (100 MDM) 177 (100 MDM) 516 (300 MDM)
— sur le marché intérieur et les banques suisses	»	243 (150 MFS) 121 (75 MFS)
— emprunt public	»	600
3° Emprunts à déterminer prévisions en août 1975	»	évaluation 2.035

Il faut souligner que l'emprunt PTT émis en avril 1975 a comporté un taux d'intérêt de 10,5 %, marquant ainsi une détente par rapport aux deux émissions de 1974 caractérisées par des taux de 10,70 et 11,40 %. Cette émission a produit près de 1.500 millions.

La Commission estime à nouveau qu'il serait plus logique que l'administration des PTT puisse avoir la libre disposition d'une partie des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne ou par le service des chèques postaux.

6° Les amortissements.

Comme chaque année la dotation intitulée « amortissement et provisions » est très importante. Avec 3.798 millions dont 736 millions en « mesures nouvelles » elle représente 8,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Comme à l'habitude cette dépense de première section pourra être retrouvée par nos collègues comme recette en capital de la deuxième section dont elle constitue une des ressources de financement.

7° Les écritures de régularisation.

La dotation s'élève à 4.648,9 millions et comprend essentiellement :

- les prestations de service entre fonctions principales ;
- les dépenses exceptionnelles sur exercices antérieurs ;
- les écritures diverses de régularisation ;
- les excédents d'exploitation.

Remarque :

La consultation de la page 144 du « bleu » peut permettre à nos collègues d'être renseignés sur la procédure employée pour réaliser l'équilibre du budget en raison de l'existence d'un excédent d'exploitation en 1975 et d'un déficit en 1976.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

1° Remboursements d'emprunts et d'avances.

La dépense prévue s'élève à 764,7 millions en accroissement de 88,8 millions sur celle de 1975. Ce crédit de paiement qui ne comporte pas d'autorisation de programme apparaît au total sous la rubrique « Services votés » : l'accroissement est de 13 %.

2° Autorisations de programme.

Elles s'élèvent à 15.411 millions et se présentent en accroissement de 3.421 millions soit en plus 28,4 %.

Le total de 15.411 millions est ventilé en 1.313,2 millions pour les services postaux et financiers ; 278,7 millions pour les services généraux et 13.818,9 millions pour le service des Télécommunications. L'évolution de 1975 à 1976 peut être appréciée en consultant le tableau ci-après.

RUBRIQUES	PROJET de budget de 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Equipement des services postaux, financiers et comptables	1.313,2	1.040,2	+ 26,2
Equipement des Télécommunications	13.819	10.808,8	+ 27,8
Equipement des services généraux			
— Postes et Services financiers	86,7	14,8	+ 500
— Télécommunications	192	126,2	+ 52,3
Total services généraux	278,7	141	97,7
Totaux	15.411	11.990	+ 28,4

Ce tableau fait apparaître la place considérable des Télécommunications dans la répartition des autorisations de programme.

Compte tenu de la part des services généraux c'est en effet $13.819 + 192 = 14.011$ millions soit près de 91 % de l'ensemble qui concernent le service des Télécommunications.

A ces possibilités il faut ajouter, pour ce qui concerne la branche Télécommunications, les commandes passées hors budget par les sociétés de financement des Télécommunications.

Il faut noter, pour 1976, la progression très sensible des travaux concernant les services postaux financiers et comptables.

3° Les crédits de paiement.

Ils s'élèveront pour l'ensemble du budget annexe à 14.422 millions en augmentation de 3.649 millions par rapport à 1975 soit un accroissement de 34 %.

Les commandes programmées atteindront 12.415 millions et 12.719 millions si on tient compte des paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement au profit desquelles il est prévu un crédit de 304 millions. Cette dernière dépense est inférieure à la dépense correspondante de 1975 qui atteignait 330 millions.

Il faut souligner qu'au titre des crédits de paiement de 1976 il est prévu 764,7 millions comme remboursement d'emprunts, 542 millions au titre des immobilisations produites par l'administration pour elle-même et une dépense de 396,7 millions correspondant au déficit de la première section et qui apparaît par ailleurs comme recette de fonctionnement.

Au titre des seules commandes programmées, la dépense concernant les opérations en cours s'élève à 7.639 millions et celle relative aux opérations nouvelles à 4.775,9 millions.

4° Les productions d'immobilisation par l'administration pour elle-même.

La dotation de 542 millions est en diminution sur celle de 1975 qui atteignait 599,5 millions.

Elle résulte de l'évaluation du montant des travaux qui seront faits par l'administration pour elle-même en 1976 et qui font l'objet d'une prévision en produits de fonctionnement de la première section.

III. — LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

A. — PRODUITS DE LA PREMIÈRE SECTION

Deux sources importantes concourent au financement du budget annexe :

- les produits de l'exploitation ;
- les produits financiers.

Ces deux sources sont complétées par des prises en recettes provenant d'écritures de régularisation ou d'ordre :

Le tableau ci-dessous donne le détail correspondant.

RUBRIQUES	PROJET de budget de 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Produits d'exploitation :			
— Recettes d'exploitation	28.182,2	24.370	+ 15,6
— Remboursements de services rendus	1.869,9	1.549	+ 20,6
Produits financiers :			
— Produits de la CNE	6.161,2	4.964	+ 24,1
— Intérêt du Trésor	1.811	1.623	+ 17,7
Produits exceptionnels	216,8	139	+ 55,4
Travaux faits par l'Administration pour elle-même.	542	599,5	— 9,5
Prestations de services entre fonctions principales.	3.508,9	2.665,6	+ 31,6
Total	42.292	35.820,8	»

1° Les recettes d'exploitation.

L'accroissement des recettes d'exploitation n'atteignant que 15,6 % est très en retrait par rapport à l'augmentation de l'année dernière qui dépassait 24 %. Il faut remarquer que si le produit des taxes des Télécommunications qui en 1975 atteignait 15.169 millions passe à 18.388 millions, soit + 21,2 %, le produit correspondant des taxes postales n'atteint que 8.594 millions contre 8.107 mil-

lions en 1975 soit 6 % seulement. En matière de services financiers l'augmentation du produit des taxes de 826 à 836 millions ne représente que 1 %.

2° Les produits financiers.

Cette source importante de moyens de financement est composée :

- de l'intérêt des fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne servi par la Caisse des dépôts et consignations ;
- des intérêts versés par le Trésor sur les avoirs des particuliers aux chèques postaux ;
- des intérêts des fonds propres aux PTT placés au Trésor.

Les intérêts reçus de la Caisse des dépôts et consignations sur les fonds des déposants devraient, au 1^{er} janvier 1976, rémunérer de 81.000 à 82.000 millions contre 68.000 millions au 1^{er} janvier 1975. Ces intérêts devraient normalement s'appliquer aux dépôts reçus en cours d'année 1976 soit 9.000 millions compte non tenu des intérêts capitalisés à la fin de ladite année.

Ainsi le montant des avoirs de la CNE devrait atteindre et même dépasser 90.000 millions à la fin de l'année prochaine.

Il faut noter que l'avoir moyen des comptes de chèques postaux ouverts aux particuliers atteint au cours du dernier trimestre 1971, soit 30,8 milliards, reçoit un intérêt de 1,5 %. Le surplus, c'est-à-dire l'accroissement des dépôts à partir de 1972, rémunéré sur la base du taux de l'argent à court terme, doit rapporter 1.316 millions contre 1.132 en 1975. La progression est donc de 16,2 %.

Au total l'ensemble de la rémunération des sommes représentant l'avoir moyen des particuliers atteindra 1.778 millions.

3° Autres recettes.

Ce sont essentiellement des recettes provenant d'écritures de régularisation dont nos collègues peuvent noter l'existence tout au long des diverses parties du fascicule budgétaire. Elles sont intitulées :

- Travaux faits par l'administration pour elle-même : 542 millions ;
- Prestations de service entre fonctions principales : 3.508,9 millions.

B. — RECETTES EN CAPITAL

RUBRIQUES	PROJET de budget de 1976	BUDGET de 1975	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Ecritures diverses de régularisation	900	880	+ 2,2
Amortissements	3.798	3.062	+ 24
Dotation de la CNE	40,5	36,6	+ 10,6
Produit brut des emprunts	»	4.750	»
Excédent d'exploitation	»	2.044,8	»
Total	4.738,5	10.773,4	»
Financement à déterminer	9.684	»	»

Nos collègues pourront remarquer que pour 1976 deux rubriques importantes ne sont affectées d'aucune indication chiffrée correspondante :

- celle relative au produit brut des emprunts qui avait fait l'objet d'une indication concrète en 1975 après son effacement en 1974 et 1973 ;
- celle relative à l'excédent d'exploitation : le projet de budget pour 1976 comprend au contraire un déficit d'exploitation de 396,7 millions.

A vrai dire le fascicule budgétaire hors des rubriques fait ressortir une ligne nouvelle que nos collègues ont connue en 1973 et 1974 celle dont l'intitulé est « Financement à déterminer » dont le montant est de 9.684 millions.

Cette ligne permet de prévoir qu'en 1976 il y aura certes un important recours à l'emprunt mais laisse également planer la possibilité d'un relèvement des taxes.

Dans cette dernière hypothèse le supplément de recettes à attendre serait évidemment à imputer à la première section. On peut donc imaginer qu'il y aurait à nouveau un excédent d'exploitation lequel constituerait le moyen de financement habituel de même que le produit des emprunts.

IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS ET COMPTES PAR BRANCHES

TABLEAU N° 1

Première section. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Numéros des comptes	Nature	Montants			Numéros des comptes	Nature	Montants		
		1975	1976	Variations en pourcentage			1975	1976	Variations en pourcentage
61	Frais de personnel	16.409,5	20.290,7	+ 23,6	70	Produit d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	443,7	550,5	+ 24		— Taxes	24.102,4	27.818,7	+ 15,4
63	Travaux, fournitures Sces ext. (dont loyers sociétés de financement) ..	2.512,5 (792)	3.150,5 (1.061,5)	+ 25,4		— Services rendus	1.459	1.796,1	+ 23,1
64	Transports-déplacements	1.127,8	1.249,7	10,8		— Divers	267,8	363,6	+ 35,9
66	Frais divers de gestion	136,9	165,3	+ 20,7	71	Subvention, dons, legs	»	»	»
67	Frais financiers (dont intérêts CNE)	6.217 (4.633)	8.835 (6.589)	42,1	76	Produits accessoires	66	73,9	+ 12
68	Amortissements	3.062	3.798	+ 24	77	Produits financiers :			
69-01	Prestations entre fonctions princi- pales	2.665,5	3.508,9	+ 31,6		— Chèques postaux	1.594	1.778	+ 11,5
69-02	Dépenses exceptionnelles	283,5	199,5	— 29,6		— CNE	4.964,5	6.161,2	+ 24
69-04	Ecritures de régularisation	880	900	+ 2,3		— Autres	29	33	+ 13,7
	Total	33.739,4	42.648,4	+ 26,4	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	599,5	542	— 9,5
69-05	Dotation CNE	36,6	40,5	+ 10,6	79-01	Prestations de services entre fonc- tions principales	2.665,6	3.508,9	+ 31,6
	Total	33.776	42.688,9	+ 26,4	79-02	Recettes exceptionnelles	73	216,8	
	Excédent d'exploitation	2.044,8	»	»		Total	35.820,8	42.292,2	+ 18
	Déficit d'exploitation	»	396,7	»					

TABLEAU N° 2

Deuxième section.

(En millions de francs.)

RUBRIQUES	BUDGET de 1975	PROJET de budget de 1976	VARIATIONS (En pour- centage)
A. — Autorisations de programme :			
— Equipement des services postaux et financiers	1.040,2	1.313,2	+ 26,2
— Equipement des télécommunications	10.808,8	13.818,9	+ 27,8
— Equipement des services généraux :			
• Poste et services financiers	14,8	86,7	+ 485,8
• Télécommunications	126,2	192	+ 52,1
Totaux	11.990	15.411	+ 28,5
B. — Crédits de paiement :			
<i>Dépenses :</i>			
— Remboursement d'emprunts	675,9	764,8	+ 13,1
— Equipements commandés	9.498	12.719	+ 33,9
— Production d'immobilisation par l'Adminis- tration pour elle-même	599,5	542	— 9,6
— Couverture déficit d'exploitation	»	396,7	»
Totaux	10.773,4	14.422,5	+ 34
<i>Ressources :</i>			
— Ecritures diverses de régularisation	880	900	+ 2,3
— Amortissement	3.062	3.798	+ 24
— Produits des emprunts	4.750	»	»
— Financement à déterminer		9.684	»
— Excédent d'exploitation	2.081	40,5 (CNE)	»
Totaux	10.773,4	14.422,5	+ 34

TABLEAU N° 3

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

Première section : Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DEPENSES					RECETTES				
Nos des comptes	Nature	Montants			Nos des comptes	Nature	Montants		
		1975	1976	Variations en pourcentage			1975	1976	Variations en pourcentage
61	Frais de personnel	10.641,7	12.975,5	21,8	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	287,7	352,1	22,6		— Taxes	8.933,4	9.430,6	5,5
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.037,9	1.223	17,9		— Services rendus	1.387,9	1.715	23,6
64	Transports déplacements	840,8	921,2	9,6		— Divers	135,7	167,5	23,7
66	Frais divers de gestion	95,8	114,5	20	71	Subvention, dons et legs	»	»	»
67	Frais financiers (dont intérêts CNE)	5.738,5 (4.633)	7.983,7 (6.589)	31,1	76	Produits accessoires	46,5	48,5	4,3
68	Amortissements	262	298	13,7	77	Produits financiers :			
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	1.925	2.584,9	34,2		— Chèques postaux	1.594	1.778	11,5
69-02	Dépenses exceptionnelles	1	1	»		— CNE	4.962,1	6.161,2	24,1
69-05	Versement dotation CNE	36,6	40,5	10,6		— Autres	29	33	13,7
»	Part des dépenses de fonctionnement au titre des services généraux ..	301,6	378,2	25,5	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	39,5	42	7,8
	Totaux	21.168,8	26.872,8	26,9	79-01	Prestations entre fonctions	2.561,8	3.388,9	32,2
					79-02	Recettes exceptionnelles	12,9	141,8	107,5
						Total	19.705,5	22.907,4	16,2
						Déficit	1.463,3	3.965,4	17,1
						Totaux égaux aux dépenses d'exploitation	21.168,8	26.872,8	26,9

TABLEAU N° 4

BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

Deuxième section. — Opérations en capital.

1. RÉPARTITION ENTRE PROGRAMMES DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION	NATURE DES DEPENSES					Total
	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécano et ordinateurs	Matériels de transport	Réalisation des immobilisations	
Réseau acheminement et transport du courrier	492,7	388	10	153	»	1.043,7
Guichets et recettes distribution	10	6,3	11,2	»	»	27,5
Centres spécialisés des services financiers et immeubles de la dotation de la CNE	50	»	64,2	»	»	114,2
Recherche et développement contrôle technique	»	»	»	»	55	55
Divers :						
— Enseignement	15,5	»	»	»	»	15,5
— Service auto	19,9	»	2,2	5	»	27,1
— CRIP	3,4	»	6	»	»	9,4
— Divers	»	13	6,3	1,5	»	20,8
Totaux	591,5	407,3	99,9	159,5	55	1.313,2

2. PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1975	Demandées pour 1976	Différence en pourcentage	Votés pour 1975	Demandés pour 1976			Différence en pourcentage
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — Remboursements d'emprunts ..	»	»	»	272,8	302	»	302	+ 11
II. — Dépenses d'équipement :								
— Services postaux et financiers	1.040,1	1.313,3	+ 26,2	753,4	531,6	486,1	1.017,7	+ 35
— Services généraux	14,8	86,7	+ 514	34,6	9,1	30,2	39,3	+ 14,7
Totaux équipement	1.055	1.400	+ 32,7	787	540,7	516,3	1.057	+ 34,9
III. — Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même	»	»	»	39,5	»	42	42	+ 7,7
IV. — Couverture du déficit d'exploit- ation	»	»	»	1.463,3	»	3.965,4	3.965,4	+ 171
Totaux	1.055	1.400	+ 32,7	2.563	842,7	4.523,7	5.366	+ 109

TABLEAU N° 5

BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Première section. — Fonctionnement.

(En millions de francs.)

DÉPENSES					RECETTES				
N° des comptes	Nature	Montants			N° des comptes	Nature	Montants		
		1975	1976	Variation en pourcentage			1975	1976	Variation en pourcentage
61	Frais de personnel	5.425,8	6.883,9	26,8	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	149,4	190,1	27,5		— Taxes	15.169	18.388	21,2
63	Travaux, fournitures et services exté- rieurs	1.395,8	1.825,9	30,8		— Services rendus	71	80,5	12,6
	(dont loyers sociétés financement)	(792)	(1.061,5)			— Divers	132	196	48,4
64	Transports - déplacements	281	321,9	14,2	71	Subventions, dons et legs			
66	Frais divers de gestion	21,5	27,8	28,4	78	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	560	500	— 10,7
67	Frais financiers	479	851,3	77,6	79-01	Prestations de service entre fonctions principales	103,7	120	16,5
68	Amortissements	2.800	3.500	25	79-02	Recettes exceptionnelles	60	75	25
69-01	Prestations entre fonctions	740,5	923,9	24,7	76	Produits accessoires	19,5	25,2	31,5
69-02	Dépenses exceptionnelles	282,5	198,5	— 29,7					
69-04	Ecritures de régularisation	880	900	2,2					
	Part de dépense de fonctionnement au titre des Services généraux ..	151,3	192,4	27,1					
	Total	12.607,2	15.816			Total	16.115,2	19.384,7	20,2
	Excédent d'exploitation	3.508	3.568,7	25,4					

TABLEAU N° 6

BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Deuxième section : Opérations en capital.

1. RÉPARTITION ENTRE PROGRAMMES ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME

(En millions de francs.)

PROGRAMME D'ACTION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME									
	Opérations immobilières	Matériel technique					Matériel mécano- graphique et ordinateur	Matériel de transport	Immobilisation	Totaux des programmes
		Equipement de centraux	Réseaux urbains	Extrémités	Réseaux interurbains	Total				
Réseau international ..	44,6	106	»	»	209,7	406,7	»	»	»	450,3
Réseau national	515	650	»	»	1.607	2.257	»	»	»	2.772
Réseau régional										
Distribution	1.018	1.859,7	4.880	454,6	557,3	7.751,6	12	»	»	8.781,6
Télex réseau	20	140	»	7	175	322	»	»	»	342
Télex distribution	»	98	»	168	»	266	»	»	»	266
Recherches - développe- ment	9,8	»	»	»	»	»	2	»	629	639
Divers	390,6	13,3	0,9	0,4	6	20,6	24,8	132	»	568
Totaux	1.998	2.867	4.880,9	630	2.645	11.022,9	37	132	629	13.818,9

2. PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE TRADITIONNELLE

(En millions de francs.)

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1975	Demandées pour 1976	Différence en pourcentage	Votés pour 1975	Demandés pour 1976			
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	Différence en pourcentage
I. — Remboursements d'emprunts et avances	»	»	»	403,1	462,7	»	462,7	+ 14,6
II. — Dépenses d'équipement :								
— Equipement des Télécommunications	10.808,7	13.819,9	+ 27,8	8.300,2	7.029,4	4.197,9	11.227,3	+ 35,2
— Participation équipement services généraux	126,2	192	+ 52,3	79,7	68,8	61,7	130,6	+ 114
Totaux	<u>10.935</u>	<u>14.011</u>	<u>+ 28,1</u>	<u>8.379,9</u>	<u>7.098,2</u>	<u>4.259,7</u>	<u>11.358</u>	<u>+ 35,5</u>
III. — Paiement résultant intervention sociétés de financement	»	»	»	330	»	304	304	— 8
IV. — Autres dépenses : Immobilisations ..	»	»	»	560	»	500	500	— 10,6
Totaux	<u>»</u>	<u>»</u>	<u>»</u>	<u>560</u>	<u>»</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>— 10,6</u>
Totaux généraux	<u>10.935</u>	<u>14.011</u>	<u>+ 28,1</u>	<u>9.673</u>	<u>7.561</u>	<u>5.063,7</u>	<u>12.624,7</u>	<u>+ 30,5</u>

TABLEAU N° 7

COMPTE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

(En millions de francs.)

CHARGES					PRODUITS						
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel (a)	11.450,3	1.811,7	7.028,7	20.290,7	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes	308,6	49,2	192,8	550,6		— produit des taxes ...	8.594	836,7	18.388	27.818,7
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.026,8	266,5	1.857,2	3.150,5		— services rendus à diverses administrations	1.401,9	313,7	80,5	1.796,1
64	Transports et déplacements.	906,1	19,8	323,9	1.249,8		— recettes diverses	137,7	29,9	196	363,6
66	Frais divers de gestion	87,8	37,9	39,6	165,3	71	Subventions, dons et legs .	»	»	»	»
67	Frais financiers :					76	Produits accessoires	28,6	20	25,3	73,9
	— CNE	»	6.589	»	6.589	77	Produits financiers :				
	— Emprunts	630,3	764,4	851,4	2.246,1		— CNE	»	6.161,2	»	6.161,2
68	Amortissements et provisions	218	80	3.500	3.798		— Chèques postaux	»	1.778	»	1.778
69-01	Prestations de services entre fonctions principales ..	130,1	2.454,9	923,9	3.508,9		— Divers	8	25	»	33
69-02	Dépenses exceptionnelles.. ou sur exercices antérieurs	1	»	198,5	199,5	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même ..	39	3	500	542
69-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	900	900	79-01	Prestations de services entre fonctions principales ...	3.326,9	62	120	3.508,9
	Total des charges	14.759	12.073,4	15.816	42.648,4	79-02	Recettes exceptionnelles ..	125,5	16,3	75	216,8
69-05	Versements à la dotation de la CNE	»	40,5	»	40,5		Total des produits ...	13.661,6	9.245,8	19.384,8	42.292,2
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	»	3.568,8	»		Soldes débiteurs d'exploitation	1.097,4	2.868,1	»	396,7

(a) Effectifs par fonctions principales :

Budget voté 1975 :

Postes	202.880
Services financiers	35.953
Télécommunications	117.211
Ensemble	356.044

Mesures nouvelles 1976 :

Postes	+ 8.363
Services financiers	— 909
Télécommunications	+ 6.671
Ensemble	+ 14.125

Loi de finances pour 1976 :

Postes	211.243
Services financiers	35.044
Télécommunications	123.882
Ensemble	370.169

COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL

(En millions de francs.)

DEPENSES						RESSOURCES					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts	134,1	167,9	462,8	764,8	795-04	Ecritures diverses de régularisation	»	»	900	900
695-02	Equipements des services postaux et financiers ..	918,8	99	»	1.017,8	795-06	Produit brut des emprunts	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire
695-03	Equipements des télécommunications	»	»	11.227,4	11.227,4	795-07	Amortissements	218	80	3.500	3.798
695-04	Equipement des services généraux	33,3	5,9	130,6	169,8	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital	»	»	3.568,8	»
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	»	304	304	795-082	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	»	40,5	»	40,5
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	39	3	500	542		Financement à déterminer	2.004,6	3.023,4	4.656	9.684
	Couverture du déficit d'exploitation	1.097,4	2.868,1	»	396,7						
	Total des dépenses en capital	2.222,6	3.143,9	12.624,8	14.422,5		Total des ressources en capital	2.222,6	3.143,9	12.624,8	14.422,5

Autorisations de programme accordées pour 1976 :

Postes	1.269
Services financiers	131
Télécommunications	14.011
Ensemble	15.411

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTIVITÉ DES GRANDES EXPLOITATIONS ET LES REMARQUES QU'ELLE APPELLE

I. — REMARQUE GÉNÉRALE

De la première partie de ce rapport il ressort que l'administration des Postes et Télécommunications aura en 1976 la possibilité d'utiliser près de 48 milliards de crédits de paiement et d'encaisser 38,3 milliards, situation qui nécessitera l'apport de 9,6 milliards sous forme de financement à déterminer.

Un tel budget, le deuxième, par ordre d'importance, après celui de l'Education, s'applique à l'évidence à un service dont les activités diverses méritent un examen quant à leurs caractères actuels mais qui, nos collègues en sont persuadés, peuvent également faire l'objet de remarques et de critiques.

II. — ACTIVITÉ DES GRANDES EXPLOITATIONS

Grandes lignes des actions engagées et poursuivies par la direction générale des Postes

A. — LA POSTE

Le programme d'action de la Direction générale des Postes pour 1976 est établi en vue de poursuivre six objectifs principaux :

- la modernisation des services ;
- la sécurité des personnes, des fonds et des valeurs ;
- l'amélioration de la qualité de service et des conditions de travail ;
- l'amélioration de la position concurrentielle des services financiers ;
- le développement de la formation du personnel ;
- l'implantation progressive d'un système de gestion décentralisé.

1. MODERNISATION DES SERVICES POSTAUX

La modernisation des services a une double finalité : la recherche à terme d'une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Les services postaux accentueront en 1976 leur effort dans ce domaine tant pour la mécanisation du tri et la manutention des centres de tri que pour les opérations comptables des guichets.

Depuis 1973 un plan d'automatisation du tri a été mis en œuvre concernant quelque 60 établissements. Pour des raisons tant techniques que budgétaires il a été décidé de le réaliser en deux étapes : un plan intérimaire de trois ans couvrant la fin du VI^e Plan (1973-1975), et un plan de sept ans (1976-1982).

En 1976 il est prévu de lancer 5 nouveaux centres automatiques à Bordeaux, Marseille, Rouen, Saint-Etienne et Paris 20.

L'intérêt de cette mécanisation réside dans le fait que la fonction tri représente le tiers des dépenses de la Poste et que les moyens mécaniques de traitement sont seuls en mesure de faire face à la croissance du trafic sans obérer de façon excessive les charges de la Poste. Seule aussi, la mécanisation du tri permet d'améliorer les conditions de travail dans les grands établissements de tri.

L'effort de la Poste sera également poursuivi dans le secteur du tri des paquets. Quatre nouveaux centres spécialisés seront mis en chantier à Tours, Nantes, Toulouse et Saint-Etienne et équipés de la machine à trier les paquets mise au point à Nancy en 1974.

2. SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES FONDS ET VALEURS

Compte tenu de l'accroissement constant de la criminalité dont témoignent des événements récents, la protection des personnes, la conservation et la circulation des fonds et valeurs encaissés par les établissements postaux posent à l'administration des PTT des problèmes de sécurité très aigus qui nécessitent un important effort d'équipement et d'organisation.

La Poste accentue son effort tout particulièrement dans l'aménagement des équipements de guichet (glaces de protection, caisses escamotables) et des systèmes de sécurité, d'alarme et de protection automatique des coffres-forts, « cellules » et « enceintes » de sécurité.

Un investissement important est également effectué en matière de protection des transports de fonds pour lesquels sont mis en place de nombreux circuits de véhicules blindés dans lesquels les conducteurs sont assistés d'accompagnateurs armés.

3. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'amélioration des prestations postales sera recherchée en 1976 par la poursuite :

- du programme de construction de bureaux dans les zones urbaines, lancé en 1972, qui prévoyait l'ouverture de 320 bureaux de poste et de 130 guichets annexes. Chaque année, une cinquantaine d'établissements de l'une ou l'autre catégorie sont ainsi mis en chantier ;

- de la décentralisation de la distribution dans les grands centres. Cette opération a l'avantage double de rapprocher les usagers de leur centre de distribution et de réduire les parcours haut le pied improductifs des préposés. Elle permettra aussi l'utilisation des installations de tri mécanisé au bénéfice de la distribution. Le programme 1976 comportera le lancement d'opérations immobilières notamment à Angers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille et Toulon ;
- de la mise en place de la distribution CIDEX lancée en 1968 avec un programme d'implantation de quelque 120.000 boîtes. Cette formule accélère la remise du courrier aux usagers.

L'amélioration des conditions de travail fera l'objet d'actions dans les domaines suivants :

- la mécanisation des opérations de tri comme il a été dit plus haut, effectuée dans les locaux neufs, spacieux et fonctionnels (notamment à Nantes, Rennes, Strasbourg et Clermont-Ferrand) ;
- la rénovation des locaux anciens notamment des centres de tri manuel, opération engagée dès 1972, et de certains bureaux de poste (15 millions de francs) ;
- la poursuite de la mécanisation des opérations de guichets et le renouvellement des matériels les plus anciens (11 millions de francs).

4. DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DU PERSONNEL

En 1976, la formation du personnel retiendra encore toute l'attention de la Direction générale des Postes.

Des actions nouvelles seront entreprises :

- *Pour les enseignements supérieurs (catégorie A) :*
 - mise en place de cours destinés aux cadres responsables des services financiers dans les directions ;
 - extension des actions de recyclage pour les inspecteurs centraux et les inspecteurs ;
 - formation administrative des inspecteurs affectés dans les services de Direction ;
 - études d'effectifs dans les bureaux mixtes (à l'intention des inspecteurs principaux).

• *Pour la formation professionnelle (catégories B, C et D) :*

- création d'annexes départementales des centres régionaux d'enseignement ;
- extension de certains centres régionaux d'enseignement (Lille, Rouen, Orléans, Paris-Brune) ;
- systématisation des cours de débutants (toutes branches) et des cours de contrôleur divisionnaire ;
- mise en place d'actions nouvelles de recyclage et de perfectionnement compte tenu des résultats des inventaires régionaux concernant les besoins de formation.

• *Pour la préparation aux concours :*

- poursuite du développement des cours oraux.

Au total, l'activité des services d'enseignement sera de l'ordre de 238.000 semaines-élèves (+ 5,8 % par rapport aux prévisions de 1975).

5. IMPLANTATION PROGRESSIVE D'UN SYSTÈME DE GESTION DÉCENTRALISÉ

La mise en place du nouveau système de gestion permettra :

- de mieux s'assurer, par l'amélioration du système d'informations statistiques et comptables, de la situation de l'entreprise sur le plan de la qualité de service, de l'activité et de la productivité et des coûts ;
- de favoriser la décentralisation nécessaire et souhaitée des décisions au niveau local.

Les informations nécessaires, obtenues à partir d'informations existantes (analyse des recettes, statistiques mensuelles, situation mensuelle des effectifs) ou nouvelles (trafic postal des grands bureaux évalué par des équipes d'observateurs statisticiens) sont regroupées dans des tableaux de bord à différents niveaux : grand bureau, département, région, et donnent lieu à des réunions périodiques d'analyses des résultats.

La meilleure connaissance du service à travers les indicateurs d'activité de qualité de service, de recettes et de dépenses a rendu possible l'expérimentation puis la première phase d'un programme de décentralisation par la mise en place de budgets régionaux et départementaux.

L'exécution de ces budgets appuyés sur des programmes d'action pourra être suivie à partir des indications statistiques et comptables contenues dans les tableaux de bord.

B. — LES SERVICES FINANCIERS

Mandats, chèques postaux et Caisse nationale d'épargne constituent les trois volets essentiels de l'activité des Services financiers.

1. LES VARIATIONS DU TRAFIC

Les éléments chiffrés fournis dans les tableaux ci-après attestent la véracité des prévisions faites à plusieurs reprises par votre Commission : diminution sensible du trafic des mandats, maintien de l'activité des chèques postaux confirmant notre souci de voir assurer la survie de ce service, développement relatif de la Caisse nationale d'épargne dont les effets bénéfiques ne sont pas tous portés au crédit de l'entreprise PTT.

TABLEAU N° 1

MANDATS

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

ANNÉE	MANDATS				TOTAL
	de paiement	de versement	« Colbert »	Autres	
	(en milliers.)				
1963	117.398	160.837	10.031	24.747	311.013
1964	119.805	163.668	17.902	23.714	325.089
1965	122.342	167.397	25.481	21.350	336.570
1966	124.973	168.850	29.671	21.427	344.921
1967	128.405	172.311	33.402	20.794	354.912
1968	128.327	172.485	36.840	19.909	357.561
1969	128.458	172.393	40.692	20.045	361.588
1970	125.920	156.227	47.493	16.100	345.740
1971	111.555	130.279	48.639	14.385	304.858
1972	99.423	115.522	48.252	13.166	276.363
1973	94.926	111.331	47.221	12.330	265.808
1974	91.263	101.291	49.000	11.100	252.654

TABLEAU N° 2

CHÈQUES POSTAUX
Avoir des comptes au 31 décembre.

(En milliards de francs.)

ANNEE	PARTICULIERS	COMPTABLES publics	MONTANT total
1963	17,835	9,411	27,246
1964	19,892	9,803	29,695
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,798	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563
1973	40,664	22,773	63,437
1974 (1)	54,719	27,817	82,536

(1) Montant des dépôts anormalement élevé en raison de la priorité donnée en fin d'année, lors de la grève des PTT, aux opérations de crédit de salaires et pensions.

TABLEAU N° 3

CHÈQUES POSTAUX

Évolution comparée des dépôts aux chèques postaux, du total des dépôts à vue et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

(En millions de francs.)

ANNEE	DEPOTS A VUE			DISPONIBILITES monétaires
	Aux chèques postaux (1)	Dans les banques (2)	Total	
1963	17.150	75.060	92.210	148.290
1964	18.770	81.670	100.440	160.570
1965	20.570	90.350	110.920	175.660
1966	22.080	99.580	121.660	189.280
1967	24.420	103.060	127.480	198.320
1968	27.050	114.400	141.450	214.160
1969	29.020	116.130	139.150	211.800
1970	30.340	129.110	159.450	235.330
1971	33.310	151.930	185.240	263.190
1972	37.480	181.050	218.530	302.520
1973	41.330	201.290	242.620	332.210
1974	55.000	229.780	284.780	382.620

(1) Compte des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et fonds particuliers au Trésor.

TABLEAU N° 4

CHÈQUES POSTAUX

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEE	NOMBRE	ANNEE	NOMBRE
1963	5.547.072	1969	6.964.425
1964	5.801.139	1970	7.074.249
1965	6.067.160	1971	7.234.078
1966	6.317.323	1972	7.230.057
1967	6.545.859	1973	7.196.835
1968	6.805.752	1974	7.182.841

TABLEAU N° 5

ÉPARGNE ORDINAIRE

**Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année
(y compris les intérêts capitalisés).**

(En millions de francs.)

ANNEE	MONTANT	ANNEE	MONTANT
1963	16.794	1969	34.461
1964	19.764	1970	39.694
1965	22.167	1971	44.939
1966	25.003	1972	50.523
1967	27.894	1973	57.487
1968	30.182	1974	68.352

**2. LES CONSÉQUENCES DE L'AUTOMATISATION
DES CENTRES DE CHÈQUES POSTAUX**

Elles seront examinées sous trois aspects :

- les économies d'effectifs réalisées ;
- l'incidence sur l'ensemble des charges des Services financiers ;
- la possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

a) Economies d'effectifs réalisées.

D'ores et déjà, avec la fin de l'automatisation du centre de Paris, 95 % des quelque 7.200.000 comptes courants postaux sont gérés sur ordinateur.

La première phase d'automatisation des centres de chèques postaux s'achèvera l'an prochain avec la mise en électronique des deux derniers centres (Lyon et Ajaccio). Il a pu être prévu par suite en 1976, au titre de l'automatisation, la suppression de 2.550 emplois.

Ainsi, grâce à l'application de méthodes modernes de gestion, l'effectif budgétaire de l'ensemble des centres de chèques postaux, aura été ramené de 34.391 unités en 1971 à 25.702 en 1976, soit — en dépit de l'accroissement sensible du trafic — une économie de près de 8.700 emplois en cinq ans.

L'année 1976 marquera également le début de la seconde phase d'automatisation du service des chèques postaux, au cours de laquelle les méthodes d'exploitation seront unifiées, les moyens en matériels définis à nouveau et restructurés, des solutions recherchées et mises en œuvre pour mieux assurer la sécurité de l'exploitation. De nouveaux gains de productivité sont attendus de ces réalisations qui s'étaleront sur toute la période du VII^e Plan.

b) Incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des Services financiers.

Par suite des réductions d'effectifs, l'importance relative des frais de fonctionnement du service des chèques postaux (frais financiers relatifs à la couverture des déficits d'exploitation, non compris), par rapport aux charges d'exploitation de l'ensemble des Services financiers (intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et versement à la dotation de celle-ci, exclus), baisse de deux points et demi de 1975 à 1976 (65,9 % contre 68,4 %). Les frais de fonctionnement du service des chèques postaux ne représenteront toutefois, en 1976, qu'un tiers seulement du total général des charges figurant au compte d'exploitation desdits Services financiers.

c) La possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

La gestion électronique des centres a rendu possible la promotion de moyens modernes de règlement.

L'usage du titre universel de paiement (TUP) dont les inscriptions sont directement lisibles par les machines électroniques et qui permet d'encaisser les cotisations et factures en réduisant au minimum l'intervention humaine, continue à se développer.

Par ailleurs, les échanges de bandes magnétiques avec les usagers importants disposant d'ordinateurs, pratiqués depuis 1972, s'intensifient progressivement. Les ordres de prélèvement, les virements et l'émission des mandats en nombre des régimes intérieur et international peuvent être ainsi traités automatiquement sans nouvel encodage de données. De plus, un service analogue est offert aux organismes ne disposant pas d'ordinateurs mais possédant un fichier important relativement stable pour l'exécution de leurs ordres de virement. Dans ce cas, les bandes magnétiques sont constituées puis mises à jour par les centres de chèques à partir des documents sur papier établis par les organismes correspondants.

D'autre part, au cours du dernier trimestre 1975 sera créée une lettre-chèque « optique », qui mettra à la disposition des entreprises

un nouvel instrument moderne de paiement, permettant une réduction de leurs frais d'administration et dont l'exploitation sera entièrement automatisée.

Enfin, l'installation progressive de terminaux d'ordinateur dans des bureaux de poste importants, déjà entreprise à titre expérimental, rendra possible l'exécution immédiate d'opérations sur les comptes tenus par les centres des Services financiers.

C. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les objectifs prioritaires définis par le VI^e Plan en matière d'équipement téléphonique, sont dans l'ordre : le rétablissement de la qualité du service — fluidité normale du trafic et modernisation des matériels — et l'augmentation du nombre des abonnements.

Il est aujourd'hui souhaitable de faire le point sur leur réalisation.

1. L'ÉCOULEMENT DU TRAFIC

En ce qui concerne la fluidité du trafic, la mise en service de très importantes infrastructures qui traduit le début des réalisations consécutives à l'action vigoureuse menée dans ce domaine depuis le début du VI^e Plan se poursuivra en 1975 :

- le nombre des circuits interurbains nationaux s'est accru de 14.000 en 1971, de 20.000 en 1972, de 26.000 en 1973, de 39.000 en 1974 ; les prévisions pour 1975 et 1976 sont respectivement de 43.000 et 54.000 circuits ; on comptera ainsi 280.000 circuits en 1976 contre 87.000 fin 1970 ;
- sur la même période, le nombre des joncteurs interurbains automatiques installés aura été multiplié par 7 passant successivement de 152.000 fin 1970 à 200.000 fin 1971, 265.000 fin 1972, 345.000 fin 1973, 444.000 fin 1974, 575.000 fin 1975 et 710.000 fin 1976.

Parallèlement au développement du réseau interurbain, une action a été entreprise sur les réseaux urbains des grandes villes dont la qualité influe largement sur les conditions générales d'écoulement du trafic, ainsi qu'au niveau de la desserte des abonnés à fort trafic. C'est ainsi que 14.500 équipements pour lignes à fort trafic, capables d'écouler un trafic de six à sept fois supérieur à celui d'une ligne

ordinaire, ont été mis en service en 1971, 30.000 en 1972, 70.000 en 1973 et 1974 et que 120.000 équipements seront installés en 1975 et 1976, Paris et les grandes villes de province se les partagent dans la proportion 3/4-1/4.

Conjointement, la politique de rénovation du réseau urbain est poursuivie, 200.000 équipements nouveaux étant commandés en 1975 pour remplacer des équipements anciens qui arriveront à saturation les prochaines années. Cette modernisation intéresse particulièrement le réseau parisien.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande, on peut estimer que l'objectif de fluidité sera vraisemblablement atteint sur les grands axes du réseau interurbain mais qu'une incertitude demeure pour les liaisons intéressant les grands réseaux urbains — ou les réseaux locaux encore peu automatisés — où la pression des instances sera le plus sensible.

2. L'AUTOMATISATION

En matière de modernisation, le Plan prévoyait l'automatisation complète à la fin de 1977. Or compte tenu de l'augmentation des coûts des matériels et de la main-d'œuvre, conséquences directes de la conjoncture économique actuelle, la préparation du budget 1975 a été effectuée dans le cadre d'un programme biennal 1975-1976 en net retrait par rapport aux prévisions du Plan. Toutefois la relance économique amorcée par le Gouvernement en 1975 qui se traduit pour les investissements des télécommunications par un complément de 1,7 milliard de F en 1975 et 2,5 milliards en 1976 permet de penser que l'automatisation sera de l'ordre de 99 % en 1977 et très proche de 100 % en 1978.

En dehors de ses avantages pour les usagers, l'automatisation est d'une rentabilité indiscutable pour les P.T.T. puisque le prix de revient d'une communication dans les centres manuels est supérieur de 70 % au prix de vente. Le coût de l'automatisation d'un centre de groupement téléphonique est inférieur à deux années de charge salariale du même centre .

3. LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Enfin en ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le Plan avait prévu le rythme de réalisation suivant :

AU 31 DECEMBRE	1971	1972	1973	1974	1975
Abonnements téléphoniques principaux	4.543	4.955	5.472	6.198	7.137

La progression actuellement constatée est conforme à cet échéancier. Toutefois, si la demande nette d'abonnements nouveaux a progressé de 30 % en 1971 et de 34 % en 1972, elle tombe à 12,5 % en 1973 et décroît de 4 % en 1974 alors que les prévisions correspondaient à un taux de croissance moyen annuel de 19 %. Il en résulte que, malgré une augmentation des demandes nouvelles satisfaites de 20 % (535.000 en 1972 et 461.000 en 1971, contre 384.000 en 1970), le nombre de demandes nouvelles en instance est passé, au cours de l'année 1972, de 549.000 à 785.000 (+ 42 %), au cours de l'année 1973 de 785.000 à 1.004.704, au cours de l'année 1974 de 1.004.704 à 1.114.000 (+ 10 %), sans compter 117.000 demandes de transferts non satisfaites.

TÉLÉPHONE

Evolution des abonnements principaux.

ANNÉE	DEMANDES nouvelles nettes	DEMANDES satisfaites	INSTANCES en fin de période
1967	246.770	256.570	392.750
1968	290.830	305.470	378.110
1969	358.370	359.300	377.170
1970	442.430	383.820	435.790
1971	574.380	461.450	548.720
1972	772.071	535.500	785.257
1973	869.337	649.890	1.004.704
1974	834.498	725.193	1.114.006
1975 (6 mois)	400.000	456.000	1.051.205

Avec l'intensification du rythme des raccordements, la demande en instance semble se ralentir à partir de 1975. Toutefois, les possibilités d'expansion de la demande sont encore très grandes si l'on note que le nombre d'abonnements principaux pour cent habitants n'était, à la fin de 1972, que de 9,5 en France contre 17,4 en Allemagne fédérale, 14 en Italie et 34 en Suède. L'administration ne contestait plus que si cette poussée de la demande liée à l'activité économique, à l'évolution du niveau de vie et surtout à une mutation des esprits

se maintenait au rythme actuel, il serait très difficile de réduire le délai moyen de raccordement au cours du VI^e Plan.

C'est pourquoi le Gouvernement a décidé en janvier 1973 de réviser en hausse les objectifs du VI^e Plan, l'accroissement des raccordements devant conduire à un parc de 12.000.000 de lignes en 1978.

Or, le développement de la crise de l'énergie et surtout des matières premières ainsi que l'évolution rapide des salaires n'ayant pas permis de tenir l'évolution prévue dans le domaine des prix, l'objectif 12 millions d'abonnés ne pouvait plus être atteint qu'avec un retard important.

Le programme de relance amorcé par le Gouvernement en 1975 et qui se poursuivra en 1976 devrait permettre sinon d'atteindre du moins d'approcher l'objectif 12.000.000 d'abonnés fin 1978.

Dans ces conditions, les moyens alloués en 1976 (toutes sources de financement confondues) doivent permettre de commander les matériels nécessaires pour assurer :

- le renouvellement d'environ 120.000 lignes automatiques vétustes ;
- la substitution de 150.000 lignes automatiques à des installations manuelles ;
- l'installation de 2.000.000 nouveaux équipements automatiques d'abonnés avec les installations annexes correspondantes.

Plus satisfaisante apparaît la situation du télex pour lequel le redressement opéré en 1970 a été consolidé en 1971 et 1972. Le nombre des abonnés au service continue à se développer à un rythme rapide :

— au 31 décembre 1970	24.850
— au 31 décembre 1971	29.215
— au 31 décembre 1972	34.442
— au 31 décembre 1973	41.119
— au 31 décembre 1974	47.533

Le délai d'attente est resté très réduit, de l'ordre d'un mois, et la progression du trafic s'est élevée en 1972 à 18 %, 17 % en 1973 et 14 % en 1974 marquant un léger tassement après le taux record de 1971 : 23,6 %.

4. LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE COMMUTATION ÉLECTRONIQUE

LA COMMUTATION ÉLECTRONIQUE EN 1975

La commutation électronique poursuit son développement, à l'échelle industrielle, de matériel de série.

Actuellement (30 juin 1975) 62.000 abonnés sont desservis par des centraux électroniques. A la fin de 1974, 130.000 lignes avaient été commandées en électronique.

Depuis 1973 le montant des commandes annuelles double chaque année. Parmi ces commandes on peut signaler l'introduction dans le réseau de Paris de cette technique avec le centre de transit urbain E 10 de Paris - Tuileries (3.600 circuits entrants + 3.600 circuits sortants, soit une capacité d'écoulement de trafic analogue à celle d'un central urbain de 20.000 abonnés ordinaires), et les premières commandes de centres urbains E 11 (Athis-Mons et Marseille-Prado).

En 1975, la commutation électronique représentera 6,5 % du total des commandes de matériel de commutation. Parmi ces commandes, on peut signaler en système E 10 : Bayonne (6.000 L), Perpignan (2.000 L), et, dans la région parisienne, Luzarches, Villepreux, Saint-Ouen-l'Aumône,... auxquelles viendront s'ajouter des commandes en technique spatiale.

Jusqu'ici, le marché essentiel de la commutation électronique a été *l'automatisation des zones à faible densité téléphonique*. Le système E 10, développé à partir du projet Platon du CNET par la société SLE (filiale du groupe CGE à Lannion), est en effet *compétitif en coût de premier équipement* pour cette application par rapport au système classique Crossbar CP 400.

Cette compétitivité résulte d'une particularité importante du système E 10 : son « cœur » temporel, c'est-à-dire son réseau de connexion de technique numérique, se branche directement sur les circuits de technique numérique également, qui sont les plus économiques pour la transmission, entre 10 et 150 kilomètres environ.

Il est clair que, sauf à choisir une politique indépendante du surcoût de tel produit par rapport à tel autre, il est difficile de déterminer de manière très précise la part du marché qui peut être couverte par le système E 10 dans sa version 73 sans prendre en considération

ses possibilités techniques et ses prix actuels et futurs, ainsi que ceux des produits concurrents.

Ainsi une consultation a été organisée auprès des membres de SOCOTEL (AOIP, CGCT, CIT-ALCATEL, LMT, SAT, STE), fournisseurs habituels de matériel de commutation et des sociétés TRT et Thomson-CSF. Elle porte sur la fourniture et l'installation d'au moins 300.000 lignes en trois ans en technique « spatiale » et commande à programme enregistré. Elle vise à ouvrir la concurrence technique et économique en élargissant le nombre de constructeurs français consultés.

Les résultats de cette consultation seront connus en fin d'année 1975.

RECHERCHES ET ORIENTATIONS ACTUELLES

Les études techniques et économiques, en cours, ont pour but de créer une véritable gamme de centraux pour répondre aux besoins très diversifiés du réseau :

- les centraux téléphoniques sont prévus en priorité, car représentant la plus grande part du marché mais aussi les centraux télex et de téléinformatique ;
- les centraux peuvent être terminaux (ceux auxquels sont raccordées les lignes d'abonnés) ou de transit (entre des centraux terminaux) ;
- les centraux doivent équiper les grands réseaux urbains, les villes de moyenne importance, et les zones rurales à faible densité.

Toute cette gamme doit être cohérente et modulaire en vue de résoudre rationnellement et économiquement les problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance du réseau, mais du fait de l'ampleur des études à effectuer, il est nécessaire d'en étaler l'exécution.

Sur le plan financier, l'objectif fixé est de généraliser la commutation électronique pour un type de central donné lorsque le coût d'équipement sera égal en électronique et en électromécanique. L'électronique permettra en effet d'offrir des services nouveaux aux abonnés, tandis que ses coûts d'exploitation seront inférieurs : le changement de technologie sera alors justifié.

On sait, dès maintenant, qu'avec des centraux dits « temporels » le coût d'équipement est d'autant plus faible que la proportion de circuits « numériques » qui lui sont raccordés est plus élevée.

L'objectif financier ci-dessus est *a priori* plus difficile à tenir pour les centres urbains des grands réseaux. Il est toutefois raisonnable de prévoir qu'il pourra être atteint pour le VII^e Plan, compte tenu des coûts élevés des bâtiments au centre des grandes villes : les centraux électroniques tiennent, en effet, deux fois moins de place que les centraux classiques.

Par ailleurs, la commutation électronique pose des problèmes d'un autre ordre que technique et financier, elle représente en effet une mutation importante sur le plan industriel. Il convient de signaler que tout retard apporté à l'introduction de la commutation électronique ne fait que reporter mais en aggravant ces problèmes de reconversion. En effet d'ici dix à quinze ans la production en commutation électromécanique pour les besoins français sera nécessairement inférieure à la production actuelle, lorsque le réseau aura atteint un potentiel d'équilibre et que toutes les créations et les renouvellements seront réalisés en technique électronique. Toute augmentation de la capacité actuelle de la production en technique électromécanique ne ferait donc qu'accentuer l'intensité et la brutalité du phénomène de conversion.

En ce qui concerne les centraux à grande capacité indispensables pour les grands réseaux tels que ceux de Paris, Lyon et Marseille, un nouveau système (E 12) est en cours d'étude à SLE-CITEREL (groupe CGE). Utilisant comme E 10 la technologie temporelle, il sera commandé par les calculateurs CS 40 étudiés et fabriqués par CII. Ces études doivent déboucher sur un prototype en 1978.

Un élément important des systèmes E 10 et E 12 est constitué par les Unités de Raccordement d'Abonnés qui représentent actuellement 60 % du prix des centraux E 10. Un important effort s'exerce donc pour diminuer le coût de ce matériel en profitant notamment des progrès technologiques offerts par l'électronique. Dans ce but, et en vue d'élargir l'éventail des fournisseurs, une consultation a été lancée auprès de douze constructeurs qui auront à faire pour le mois de septembre leurs meilleures propositions dans ce domaine.

RÉALISATIONS PRÉVUES

Les principales réalisations prévues pour les prochaines années se situent dans trois secteurs.

— Le premier est celui de l'automatisation intégrale des zones à densité téléphonique faible ou moyenne, pour lesquelles la version E 10 du système E 1 se révèle parfaitement adaptée. Aussi, cette

version est adoptée, dans un premier stade, pour l'équipement de plusieurs zones dans l'ouest de la France, en Bretagne, en Normandie et dans les Pays de la Loire. Par ailleurs, et à titre d'expérience, une première zone urbaine à forte densité est déjà équipée avec ce système, à Poitiers.

— Le deuxième secteur dans lequel la commutation électronique est particulièrement prometteuse est celui des grands centres de transit, c'est-à-dire de grands échangeurs de trafic, soit régionaux (pour écouler le trafic inter-régions) soit urbains (pour les agglomérations importantes comportant plusieurs centraux téléphoniques).

Dans ce domaine, il est prévu, pour le moment, d'utiliser des « modules » de la version E 10, du type Poitiers, c'est-à-dire pouvant écouler 1.500 communications simultanées, et de les combiner ensemble pour atteindre, si besoin est, de très grandes capacités. Le prototype d'un tel centre de transit est installé et a été mis en service en mars 1975 à Saint-Brieuc avec 1.800 circuits. Pour 1976, un grand centre de transit urbain a été commandé pour Paris-Tuileries avec une capacité de 7.200 circuits.

— Le troisième secteur est celui des centraux de transit terminal pour zones rurales. Le premier a été mis en service à Rennes en 1975. Des opérations analogues sont commandées ou envisagées à Quimper, Dijon, Perpignan.

Pour ces trois secteurs le bilan économique global est équilibré dès maintenant par rapport aux solutions classiques.

Rappelons qu'en ce qui concerne les grands centraux urbains, c'est-à-dire les centraux téléphoniques pouvant desservir de 10.000 à 50.000 abonnés une consultation est en cours. Ce secteur est celui dans lequel E 11 a commencé à s'implanter.

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES

(Politique technique et politique industrielle.)

Afin de compléter les informations qui viennent d'être données sur les réalisations et les orientations retenues en matière de commutation électronique, il apparaît utile de préciser les deux points suivants :

— La commutation *temporelle* et la commutation *spatiale* qui ont souvent tendance à être opposées sont, en fait, deux techniques offrant fréquemment des avantages *complémentaires*.

— Par ailleurs, la politique technique et industrielle poursuivie ne correspond nullement à une spécialisation des industriels dans l'une ou l'autre technique conduisant à l'élimination du marché lorsque cette technique n'est pas retenue.

L'Administration mène les études de commutation avec les partenaires industriels qui lui paraissent les mieux qualifiés et se réserve la possibilité de faire fabriquer les matériels par les constructeurs de son choix avec pour objectif de rendre l'industrie nationale compétitive tant sur le marché intérieur public ou privé que sur les marchés extérieurs.

RÉALISATIONS ÉTRANGÈRES

Les Etats-Unis ont été précurseurs en matière de commutation électronique puisque les nouvelles unités de commutation urbaines de grande capacité sont réalisées en système électronique spatial ESS 1, depuis 1966 et pour les unités de capacité moyenne en système spatial ESS 2 depuis 1973.

Le système électronique temporel ESS 4 pour grands centres de transit verra le jour à Chicago en 1976.

Depuis 1973, la Belgique, les Pays-Bas, le Japon, la Suède et le Canada installent dans leurs réseaux et commencent à exporter des systèmes électroniques à commutation spatiale.

L'Allemagne fédérale et sans doute la Grande-Bretagne ne tarderont pas à en faire autant.

La France est largement compétitive dans cette technologie avec des systèmes exportés en service au Maroc (Rabat), aux Etats-Unis (Las Vegas) et au Mexique (Guadalajara) et un important carnet de commandes pour de nombreux pays.

Avec la commutation temporelle la France a réalisé une percée technologique notable puisqu'aucun autre pays ne dispose actuellement d'un matériel analogue.

D'importantes opérations à l'exportation ont été conclues avec la Pologne et la Syrie et d'autres sont en cours de négociation.

De nombreuses études sont menées dans ce domaine par les grands pays industrialisés à commencer par les Etats-Unis (système ESS 4 déjà cité), mais la France a pris une avance importante qu'elle se doit de veiller à conserver dans les prochaines années.

5. UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE : LES AVANCES TÉLÉPHONIQUES REMBOURSABLES

La procédure des « fonds de concours » permet, depuis 1843 (1), de réaliser des investissements partiellement ou non prévus au budget, par l'ouverture de crédits supplémentaires égaux aux montants des sommes perçues à ce titre. Cette procédure était, et continue d'être utilisée pour la construction de bureaux de poste, la participation des communes étant prise en recettes et affectée aux chapitres de dépenses correspondants.

Afin d'accélérer le rythme des investissements téléphoniques, notamment en vue de la modernisation des réseaux ruraux, la loi de finances du 31 décembre 1951 a créé les avances téléphoniques remboursables qui sont assimilées aux fonds de concours et doivent permettre des investissements supplémentaires à concurrence des sommes encaissées.

A l'origine, il était prévu trois types d'avances :

- type I : pour abonnements téléphoniques particuliers ;
- type II : pour abonnements télex ;
- type III : avances faites par les collectivités locales en vue de la rénovation du réseau ;
- type IV : avances souscrites par des promoteurs immobiliers ou assimilés (zones industrielles, etc.) n'a été créé qu'en 1961.

RÉGIME JURIDIQUE VALABLE JUSQU'AU 1^{er} JANVIER 1975

Le régime juridique des avances remboursables jusqu'au 1^{er} janvier 1975 résultait de l'article 2 de la loi de finances du 31 décembre 1951 repris à l'article R 64 du Code des PTT et des décrets d'application du 31 mars 1952 et du 21 février 1961 repris à l'article D 570 du Code des PTT.

Cette procédure était régie par des conventions types annexées au Code des postes et télécommunications dont les traits caractéristiques étaient les suivants :

(1) Loi du 6 juin 1843, article 13.

- les avances visant l'établissement d'une ligne d'abonnement téléphonique (convention de type I) sont remboursées dans un délai maximal de dix ans par déduction, chaque année, des taxes et redevances applicables à cette ligne. La durée moyenne d'apurement est de un à deux ans environ. Ce type d'avances ne devient majoritaire qu'à partir de 1967 ;
- les avances systématiques demandées à tout nouvel abonné télex (convention de type II) représentent le versement anticipé de sept mensualités d'abonnement. L'amortissement s'effectue en dix-huit mois par abattement de sept dix-huitièmes de la redevance d'abonnement ;
- les avances permettant aux collectivités publiques ou privées (conseils généraux, municipalités, chambre de commerce) de préfinancer l'extension ou la modernisation de centres ou de réseaux téléphoniques (convention de type III) sont remboursées par affectation des excédents de recettes tirés de la mise en service des équipements préfinancés, le remboursement annuel ne pouvant être inférieur à 6,66 % du montant des sommes versées. La durée moyenne d'apurement est de sept à huit ans environ. La part de ces avances a été majoritaire jusqu'en 1963, année où les avances de ce type représentaient encore 48 % du montant global perçu. Leur impact sur l'implantation du téléphone en zone rurale a été et est encore très important ;
- les avances concernant l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers et même des zones industrielles ou à urbaniser (convention de type IV) sont remboursées en cinq annuités égales à partir de la mise en service du premier poste téléphonique quel que soit le produit retiré des installations ainsi réalisées.

Les avances passées entre l'administration et des promoteurs immobiliers sont en général du type IV. Pour ce dernier type d'avance, afin de faciliter le recours à l'emprunt des promoteurs pour financer les avances et, en conséquence, ne faire supporter aux utilisateurs d'appartements que les intérêts de l'emprunt, selon des modalités où l'administration n'intervient pas, la convention type a été modifiée légèrement : le remboursement de l'avance est fait à l'organisme prêteur et non au promoteur.

Un autre type d'avances remboursables est apparu en 1974 sous forme de subventions consenties par les conseils régionaux (établissements publics régionaux). Ces subventions devraient également permettre une accélération du rythme de l'automatisation de la production d'abonnés et de l'amélioration du trafic dans les régions intéressées.

Cependant cette décision s'accompagne de deux mesures particulières, l'une limitant annuellement le volume total de ces avances, l'autre fixant le pourcentage minimal de financement sur ressources fiscales.

RÉGIME JURIDIQUE VALABLE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1975
(Circulaire du 16 janvier 1975.)

Depuis le 1^{er} janvier 1975, il n'est plus signé de conventions versées ou supportées par les candidats abonnés résidentiels. Il s'agit exclusivement des personnes desservies par une ligne individuelle ou par un groupe de deux ou trois lignes ne donnant lieu à aucun engagement d'affaires. Ce changement affecte donc les avances de type I et de type IV.

Par contre la formule des avances est applicable dans les mêmes conditions qu'avant le 1^{er} janvier 1975.

- Type I : systématiquement aux entreprises desservies par un faisceau de lignes téléphoniques dès que leur nombre total est supérieur à 3 ou pour les faisceaux de 2 ou 3 lignes donnant lieu à la signature d'un engagement d'affaires ;
- Type II : aux candidats abonnés télex ;
- Type III : aux collectivités locales ;
- Type IV : aux promoteurs constructeurs ou aménageurs.

Rien de changé en ce qui concerne les avances consenties par les établissements publics régionaux.

III. — REMARQUES ET CRITIQUES

1. *CRÉATION DE BUREAUX DE POSTE DANS LES ZONES NOUVELLEMENT URBANISÉES*

Nos collègues savent que la partie périphérique et la proche banlieue des grandes villes deviennent de plus en plus peuplées au détriment du cœur des cités intéressées mais aussi du fait de l'apport de population des campagnes. Cet afflux démographique dans ces zones nouvellement urbanisées pose la question de la création de bureaux de poste au service de la population.

Or il est à remarquer que sur 1.400 millions d'autorisations de programme au titre de la Poste et des Services financiers, 140 millions seulement soit 10 % sont prévus pour faire face aux opérations immobilières correspondantes.

Cette dotation semble trop limitée et la Commission estime qu'elle devrait être majorée sensiblement dans les budgets futurs.

2. *LE PROBLÈME DES CENTRES DE TRI DU COURRIER POSTAL*

Nos collègues se souvenant de l'importance du rôle des centres de tri dans le déroulement de la grève de 1974 seront intéressés par l'effort particulier en matière d'équipement dans le domaine de la mécanisation du tri des objets de correspondance pour lequel il est prévu une dotation, en 1976, de 673 millions.

A signaler que le plan de mécanisation pour 1976 comprend entre autres le lancement de la construction de centres neufs pour le tri automatique.

- 4 CTA (tri des correspondances seulement) à Bordeaux, Marseille, Rouen et Paris 20°;
- 3 CTP (tri des paquets seulement) à Tours, Nantes et Toulouse ;
- 1 CTA-CTP à Saint-Etienne.

Il est important de signaler qu'en 1976 sera lancée de même la construction d'un centralisateur départemental manuel à Ajaccio.

La Commission s'étonne que dans le cadre du développement économique de la Corse il ne soit pas envisagé de construire également un centralisateur départemental à Bastia.

3. UNE CINQUIÈME SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nos collègues se souviennent que l'an dernier l'orientation ne semblait pas tellement favorable à l'extension de l'activité des sociétés de financement des Télécommunications ni à l'accroissement de leur nombre.

La nouvelle conjoncture est toute différente puisqu'elle prévoit pour 1976 une augmentation des commandes passées à ces sociétés. D'autre part une cinquième société a vu le jour en application de la loi de finances rectificative pour 1975 du 29 mai 1975 décidant l'accélération des investissements téléphoniques.

Cette société appelée FRANCETEL est entièrement à capitaux publics. Elle est limitée au seul financement de télécommunications et n'a pas compétence en matière immobilière comme les quatre autres : FINEXTEL, CODETEL, CREDITEL, AGRITEL.

De structures légères et de gestion simple FRANCETEL assurerait le financement de 4.200 millions de travaux dont 400 millions en 1975, 2.000 millions en 1976, 1.500 millions en 1977 et 300 millions en 1978.

Elle devrait être opérationnelle dès septembre 1975.

4. LA SITUATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Chacun connaît le rôle joué dans le pays par la Caisse nationale d'épargne. Institution nationale fonctionnant dans les bureaux de poste qui, avec ses 14 millions de livrets, jouit d'une notoriété incontestable auprès du public dont elle recueille les dépôts, lesquels devraient atteindre près de 90.000 millions à la fin de 1976. Ce succès, nos collègues le savent, provient en grande partie de l'intérêt servi dont le taux a été relevé à 6,5 % en 1974 puis à 7,5 % en 1975 et aussi de la franchise d'impôt accordée aux intérêts du livret A capitalisés chaque année.

Cette situation intéressante pour les titulaires de livret s'avère pourtant inquiétante pour l'équilibre financier de la Caisse nationale d'épargne dont le rendement du portefeuille n'a pas suivi la même évolution et qui reste pratiquement inchangé du fait qu'il est le produit de placements qui, à 90 %, sont à long terme et donc ont été réalisés il y a de nombreuses années.

La différence entre les produits et les charges provenant depuis deux ans de l'accentuation de ces dernières crée donc une situation difficile dont nos collègues ont été informés l'an dernier.

Toutefois une nouvelle procédure adoptée par la Caisse des Dépôts pour la prise en compte des produits du portefeuille « déposants » de l'Institution permet d'envisager un retour à l'équilibre. Le Sénat souhaite vivement qu'une situation normalisée intervienne pour la présentation du budget de l'année 1977.

5. LE PROBLÈME DES CHÈQUES POSTAUX

La situation dans ce secteur constitue toujours un problème délicat bien connu de nos collègues. En effet ce service a des charges d'exploitation très importantes représentées par 25 centres d'exploitation où sont utilisés plus de 30.000 agents. Or, pour satisfaire à des impératifs d'intérêt général il fonctionne sous un régime de quasi-gratuité. Il en découle un déficit permanent qui à vrai dire devrait plutôt s'appeler déséquilibre. Le seul produit important est le montant de l'intérêt servi par le Trésor sur les fonds libres des comptes des particuliers au taux de 1,5 % pour 30.800 millions et au taux du marché monétaire pour le surplus. En 1975 le taux moyen atteignait de ce fait 3,7 %, le taux d'équilibres avoisinant 6 % ; en 1976 le taux du marché monétaire — alors que le taux d'équilibre devrait être de l'ordre de 6,3 %.

Ainsi, malgré un taux moyen plus rémunérateur et la poursuite du plan d'automatisation du service, il apparaît que le taux moyen de rendement des fonds devrait atteindre 6,3 %. Je veux seulement rappeler à nos collègues qu'en raison du caractère des chèques postaux il conviendrait que les charges de fonctionnement de ce service soient supportées intégralement par le Budget général de l'Etat mesure préconisée par le Sénat depuis 1959.

6. SITUATION DES RECEVEURS-DISTRIBUTEURS

La Commission a remarqué qu'aucune disposition particulière concernant la situation des receveurs-distributeurs n'avait été insérée dans le relevé des propositions contenues dans le protocole de novembre 1974 mettant fin au mouvement de grève de l'année dernière. Il est de fait également que le projet de budget pour 1976 n'apporte pas la modification statutaire attendue par les intéressés.

La Commission estime souhaitable l'amélioration de la situation de tous les receveurs-distributeurs qui, faut-il le rappeler, sont tous issus du même concours et assument par leur fonction la sauvegarde de la vie administrative dans les collectivités rurales.

7. LA MAIN-D'ŒUVRE AUXILIAIRE DANS LES PTT

Nos collègues se souviennent que le protocole de novembre 1974 mettant fin à la grève prévoyait la résorption d'une partie des agents auxiliaires utilisés dans les services et la création progressive d'un certain nombre d'emplois permettant la titularisation des intéressés.

Il convient de remarquer que si la loi de finances pour 1975 faisait ressortir l'existence de 23.567 emplois d'auxiliaires sur un effectif de 356.044, soit 6,6 %, c'est seulement 15.243 auxiliaires sur un effectif de 370.169 qui sont proposés au titre de la loi de finances de 1976, soit 4,1 %. Il y a certes un progrès et la Commission souhaite que des mesures de titularisation interviennent à nouveau à l'occasion des prochains budgets.

Elle avait d'ailleurs appelé l'attention du Gouvernement sur cet important problème depuis de nombreuses années.

8. EXÉCUTION DE DISPOSITIONS PRÉVUES DANS LE RELEVÉ DES PROPOSITIONS DE NOVEMBRE 1974

Il est intéressant de noter que l'exécution du protocole d'accord mettant fin à la grève de 1974 fait l'objet d'un nombre appréciable de dispositions budgétaires. Ainsi :

- 238 emplois sont supprimés et 238 créés dans des classes supérieures pour réaliser l'aménagement de la pyramide des emplois de receveurs et chefs de centre,
 - 10.570 suppressions et un nombre égal de créations sont proposées au titre du reclassement des techniciens des installations des Télécommunications,
 - 2.259 surnombres par blocage de 2.259 emplois de contrôleurs permettent une importante promotion au grade de chef de section,
 - 3.750 surnombres par blocage de 3.750 emplois d'agents d'exploitation permettent également une promotion intéressante au grade de contrôleur,
 - 3.000 surnombres par blocage de 3.000 emplois d'agents d'exploitation autorisent la promotion correspondante au grade d'agent d'administration principal,
 - 9.028 emplois de préposés titulaires et auxiliaires sont supprimés ainsi que 554 emplois de conducteurs de la distribution et du transbordement et 166 emplois de vérificateurs, conducteurs chefs et vérificateurs principaux pour permettre en nombre égal d'emplois, l'accélération du plan de promotion dans les services de la distribution et de l'acheminement que ce soit au titre de l'exécution de l'encadrement ou de la maîtrise.
- La restructuration du service des lignes est mise sur pied par suppression de 5.765 emplois d'agents techniques, chefs de secteur, conducteurs de chantier et agents techniques conducteurs et créations correspondantes d'agents techniques de première classe, conducteurs de travaux et chefs de district.
- l'avancement des dessinateurs est proposé par la suppression de 256 emplois de dessinateurs et la création correspondante de 256 dessinateurs chefs de groupe ;
 - la création de 900 postes de contrôleurs divisionnaires est réalisée par la suppression de chefs de section et contrôleurs en nombre équivalent ;
 - la réforme du service automobile entraîne la création de 33 emplois de chefs de travaux de première classe par suppression de 33 emplois de contrôleurs du service automobile ;
 - les services administratifs et techniques des directions sont réorganisés par la création de 4.957 emplois de directeurs départementaux adjoints, inspecteurs principaux et la suppression correspondante d'inspecteurs principaux adjoints ;

- la création de 12 chefs d'équipe et ouvriers chefs de première catégorie est réalisée par suppression de 12 contremaîtres, contremaîtres principaux et ouvriers de deuxième catégorie.

Ainsi le prolongement budgétaire en 1976 des mesures décidées au mois de novembre 1974 paraît être en bonne partie réalisé.

9. LES CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif global de l'Administration des PTT atteindra 370.000 agents à la fin de 1976 dont 246.000 à la Poste et aux Services financiers et 124.000 aux Télécommunications. Le compte prévisionnel d'exploitation fait apparaître que les frais de personnel s'élèvent à 13.261 millions à la Poste et aux Services financiers et à 7.028 millions aux Télécommunications.

Il résulte qu'en 1976 la charge moyenne annuelle par agent s'élève à 53.907 F à la Poste et aux Services financiers et atteint 56.661 F aux Télécommunications. La différence est sensible.

10. LE DÉFICIT D'EXPLOITATION

Fait inhabituel, l'année 1976 laisse apparaître un solde débiteur pour l'ensemble des Postes et Télécommunications. Cette situation provient de la persistance, traditionnelle il faut le souligner, des déficits de la Poste et des Services financiers attribuables, nos collègues le savent depuis longtemps, au fait que le service des Chèques postaux n'est pas rémunéré comme il devrait l'être pour les fonds qu'il collecte et dont dispose le Trésor. Elle résulte également de l'attribution aux sommes déposées à la Caisse nationale d'épargne d'un taux d'intérêt supérieur à celui que procure le rendement moyen du portefeuille de la CNE placé à la Caisse des dépôts. Il faut rappeler également que le transport de la presse est effectué à un taux extrêmement bas.

Le déficit provient de ce que l'excédent classique annuel du service des Télécommunications est inférieur, c'est une nouveauté, à la somme des déficits des deux autres branches.

Il faut en chercher la raison dans l'augmentation très vive en 1976 des charges du service des Télécommunications et notamment des frais de personnel en accroissement de près de 27 % par rapport à 1975.

11. L'ENDETTEMENT DES PTT

Il est intéressant de rappeler que la Commission, l'an dernier, en ce qui concerne le « Produit brut des emprunts » conditionnant l'équilibre du budget de 1975, avait fait remarquer que le montant prévu 4.750 millions serait sans doute dépassé.

Il s'avère en effet que le besoin actualisé indiqué par le plan de financement de 1975 s'élève à 5.750 millions.

La Commission avait donc vu juste. Pour 1976, il est beaucoup plus difficile d'émettre un point de vue du fait du montant élevé du financement à déterminer, 9.684 millions et de l'absence de renseignements au sujet de la partie de ce montant qui devra être couverte par l'emprunt.

Quoi qu'il en soit, malgré l'imprécision, il est à présumer que le recours à l'emprunt sera encore très important en 1976.

Le Sénat appelle l'attention du Gouvernement sur cet important problème et sur la nécessité, répétons-le, que les charges indues supportées par l'Administration des Postes et Télécommunications (transport de la presse à prix réduit, déséquilibre des chèques postaux et de la CNE) soient mises à la charge du Budget général de l'Etat.

ACTIVITÉS DU GROUPE D'ÉTUDES DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission des finances avait créé en son sein un groupe de travail consacré à l'étude des problèmes posés par le fonctionnement des Postes et télécommunications sous leur aspect financier. Désigné comme rapporteur spécial du budget des Postes et télécommunications, M. Bernard Chochoy a été chargé d'animer les travaux du groupe d'études (1).

Le groupe a tenu trois réunions cette année qu'il a consacrées à l'audition du secrétaire d'Etat et de ses directeurs de services selon l'ordre du jour suivant :

Jeudi 6 février 1975 :

- audition de M. Simon, directeur du personnel ;
- audition de M. Bizet, directeur des services financiers.

Jeudi 6 mars 1975 :

- audition de M. Achille-Fould, secrétaire d'Etat ;
- audition de M. Théry, directeur général des Télécommunications ;
- audition de M. Joder, directeur général des Postes.

Jeudi 24 avril 1975 :

- audition de M. Mongas, directeur de l'Équipement et des Transports ;
- audition de M. Davezac, directeur du Budget et de la Comptabilité ;
- audition de M. Goursolas, directeur des Services postaux.

Ce groupe d'études a dû reporter à plus tard, en raison du calendrier très chargé des travaux du Sénat et de la Commission des finances, l'audition initialement prévue des responsables syndicaux et des représentants de l'association amicale des receveurs.

Les diverses auditions, auxquelles il a procédé, ont permis au groupe d'études en premier lieu de l'informer des intentions du secré-

(1) Ce groupe d'études est ainsi composé :

Rapporteur : M. Chochoy,

Membres : MM. Bonnefous, Boyer-Andrivet, P. Brousse, Coudé du Foresto, Y. Durand, Gaudon, Moinet, Monory, Mlle Pagani, MM. Prost, Schmitt, Tournan.

taire d'Etat qui venait d'être récemment désigné. Ce dernier a notamment pu préciser ses conceptions sur l'avenir du service public des Postes et télécommunications, l'organisation du monopole et la présentation du budget annexe et présenter le sens des mesures qu'il souhaitait prendre pour porter remède à la crise qui avait secoué l'administration des P et T et s'était manifestée par la longue grève des mois d'octobre et novembre 1974.

L'audition des directeurs a permis ensuite au groupe d'examiner service par service les conséquences du mouvement de grève, la nature et les dimensions des difficultés qu'il révélait ainsi que l'importance et les implications budgétaires des moyens nécessaires pour apporter les solutions souhaitables.

L'audition des représentants du personnel viendra compléter cet examen général, source d'informations plus précises que celles qu'il est possible d'obtenir par les questionnaires traditionnels.

Le groupe d'études qui n'estime pas sa mission terminée tiendra le Sénat pleinement informé du déroulement ultérieur de ses activités.

TROISIÈME PARTIE

AUDITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission des finances a procédé à l'audition de M. Aymar Achille-Fould, Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, dans sa séance du 7 octobre 1975.

1. *La préparation du budget.*

S'agissant de la préparation du budget, le Secrétaire d'Etat a estimé que l'attribution d'une priorité nationale pour la durée du VII^e Plan au secteur des postes et télécommunications, lui a permis de se doter des moyens nécessaires, qu'il s'agisse de la masse du budget, de son accroissement, ou de l'augmentation prévue des personnels puisque aussi bien 14.125 emplois nouveaux (dont 5.000 ont été prévus par anticipation en 1975) sont inscrits au budget de 1976 alors que la moyenne annuelle des dix dernières années ressortait à 4.000 postes.

Cette priorité se traduit au niveau des grandes masses budgétaires, par une progression globale de 28,7 % contre 13 % pour le budget général.

Compte tenu de la structure particulière de son budget — dans la mesure où 90 % des crédits sont consacrés à des dépenses de personnel et à des frais financiers — M. Aymar Achille-Fould fait observer que les actions de redéploiement, opérées par prélèvement sur les crédits d'équipement, ont été limitées et ont visé à l'accroissement des programmes des centres de tri, à la transformation de postes d'auxiliaires, à l'attribution au personnel des télécommunica-

tions d'une prime de rendement et enfin à une amélioration de l'écoulement du trafic.

Quant aux actions prioritaires, le Secrétaire d'Etat a indiqué, qu'indépendamment d'une dotation en autorisations de programme de 18 milliards 350 millions de F pour les télécommunications, au lieu de 12 milliards 700 millions en 1975, elles concernent tout particulièrement le personnel des Postes et Télécommunications. Il a insisté en effet, d'une part sur la création de 7.454 emplois dans les Postes, contre 2.500 en 1975 et de 6.671 emplois dans les télécommunications, contre 1.500 en 1975 et d'autre part sur la titularisation des auxiliaires qui doit, d'ici à 1978, intéresser 55.000 personnes. Il a enfin affirmé son souci de développer les actions sociales de son département en affectant au service social 266 millions de F, au titre des équipements, soit 3,1 % du budget présenté.

En ce qui concerne *le déficit d'exploitation apparaissant dans le projet de budget*, le Secrétaire d'Etat a précisé qu'une progression des produits de 18,1 %, alors que les charges augmentent de 24,4 %, ne permet pas d'éviter un solde négatif global de 396 millions pour 1976.

Après avoir souligné que le Gouvernement n'a pas encore arrêté la nature et la répartition des moyens nécessaires pour équilibrer le budget annexe, M. Achille-Fould n'a pas exclu un réajustement des tarifs. Il sera en outre nécessaire de recourir à l'emprunt intérieur et extérieur pour des sommes comprises entre 7 et 9 milliards par an pendant cinq ans. Les sociétés déjà constituées seront sollicitées, mais également une nouvelle société à capitaux exclusivement publics apportés à concurrence de 49 % par la Caisse des dépôts et consignations et pour 51 % par la Caisse nationale des Télécommunications.

Interrogé par M. Monory, rapporteur général, sur la part respective des emprunts intérieurs et des emprunts à l'extérieur, ainsi que sur l'insertion de cette politique d'emprunts dans la cohérence du VII^e Plan, le Secrétaire d'Etat a indiqué que les emprunts placés en France devraient représenter 60 à 65 % du total, le solde étant recherché sur le marché financier international.

2. La création de bureaux de postes dans les zones nouvellement urbanisées.

Le Secrétaire d'Etat a indiqué que deux éléments sont à considérer : la qualité du Service public d'une part et la paix sociale d'autre part. Il lui paraît de ce fait nécessaire de faire porter une grande partie de son effort sur l'automatisation des centres de tri et sur leur

fonctionnement en plus petites unités. Néanmoins l'action en faveur de l'implantation des bureaux de postes dans les zones nouvellement urbanisées et aussi dans les zones rurales, n'a pas été négligée puisque des crédits supplémentaires, pour un montant de 41 millions, ont été inscrits à ce titre dans la dernière loi de finances rectificative.

3. La situation des services des chèques postaux.

M. Achille-Fould a noté que les charges s'élèveront en 1976 à 4 milliards 087 millions de F, alors que les produits ne seront que de 2 milliards 736 millions, dont 1 milliard 778 millions au titre de la rémunération par le Trésor. Le déficit attendu ressort donc à 1,351 milliard de F.

Il s'agit d'un problème ancien, dont la solution est difficile. On a calculé que l'équilibre ne pourrait être obtenu que si la rémunération versée par le Trésor s'élevait à 6,2 %, alors qu'elle n'est que de 3,6 %.

Votre Rapporteur spécial, a alors souligné le caractère cumulatif de cette situation, l'augmentation des fonds des Chèques postaux entraînant une aggravation de leur situation financière.

M. le Président Edouard Bonnefous a estimé que l'appui donné par le Président de la République à une politique prioritaire pour les Postes et Télécommunications devrait permettre la solution du problème de la juste rémunération par le Trésor.

4. La situation de la Caisse nationale d'épargne.

Le déficit de la Caisse nationale atteindra 600 millions de F en 1976 a déclaré M. Achille-Fould qui a souhaité une harmonisation de la réglementation des diverses caisses d'épargne.

M. Monory, rapporteur général, s'est déclaré très défavorable au financement par l'emprunt du déficit de la Caisse nationale.

5. Le logement des agents.

Après avoir évoqué la situation souvent pénible des agents originaires de province travaillant à Paris, le Ministre a exprimé l'intention de décentraliser au maximum son administration. En attendant les résultats de cette politique de longue haleine, a déclaré

M. Achille-Fould, il faut faire un important effort de logement social en région parisienne.

Votre Rapporteur spécial a préconisé un système de recrutement par concours départemental ou régional.

6. Les erreurs de facturation.

Le Président Edouard Bonnefous et votre Rapporteur spécial ont insisté pour que les abonnés au téléphone soient en mesure de vérifier les relevés de taxe qui leur sont adressés. Le Ministre a notamment indiqué que, en l'état actuel des matériels utilisés, il faudrait engager une dépense de 2 milliards de F pour permettre un contrôle généralisé.

7. La subvention aux collectivités locales pour la construction de bureaux de poste.

M. Aymar Achille-Fould s'est déclaré favorable à l'extension aux départements de l'aide dont peuvent actuellement bénéficier les communes et leurs associations.

8. La protection de l'environnement.

Répondant à M. de Montalembert, le Ministre a rappelé que, chaque fois que cela était possible, les fils téléphoniques étaient installés sur des poteaux supportant déjà des lignes électriques ou, à défaut, sur des poteaux en bois. L'usage du béton doit rester exceptionnel.

9. Les délais de raccordement.

A la fin de 1975, le délai moyen de raccordement d'un nouvel abonné au réseau téléphonique sera de onze mois et demi. Le nombre des raccordements effectués en 1975 dépassera celui des nouvelles demandes. Un nouveau « coup de fouet » sera nécessaire en 1977, a précisé M. Achille-Fould, pour permettre de résorber le retard de notre pays en matière de téléphone.

Votre Commission des finances a terminé l'examen du projet de budget dans sa séance du 22 octobre 1975.

Après l'exposé du Rapporteur, M. Monory a regretté le recours à l'emprunt pour le financement des déficits d'exploitation.

M. Coudé du Foresto a abordé la nature des difficultés soulevées par la dispersion de l'habitat rural pour l'équipement téléphonique du pays et M. Maurice Schumann a évoqué l'institution prochaine du réseau semi-électronique et la dimension des centraux en projet.

M. Marzin, Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, a rappelé la nécessité de procéder à une active politique de raccordements de lignes rurales ; il a également insisté sur l'incidence, sur le marché de l'emploi, des différentes politiques d'équipement téléphonique.

*
**

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances vous propose d'adopter le projet de budget annexe des P.T.T. pour 1976.

ANNEXES

- I. Structures, activités et moyens des services sociaux de l'Administration.
- II. L'Union des Associations sportives des PTT.
- III. La Société d'HLM « Toit et Joie ».
- IV. L'activité de la Société d'économie mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (SOMEPOST).
- V. L'activité de la Société française d'études et de réalisations d'équipements postaux (SOFREPOST).
- VI. La Caisse nationale d'épargne.
- VII. La Société SOCOTEL : commutation dans le domaine des Télécommunications.
- VIII. La Société France-Câbles et Radio.
- IX. La Société SOFRECOM.
- X. La Société SOTELEC : transmissions sur câbles.
- XI. Les Sociétés agréées pour le financement des Télécommunications.
- XII. Le CENTREX.
- XIII. La Société française de télédistribution.

ANNEXE I

STRUCTURES, ACTIVITÉS ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le Service social des PTT a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue, le 1^{er} janvier 1967, le Service des Affaires sociales, qui a été rattaché à la Direction du personnel et des Affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'Administration centrale des PTT.

I. — STRUCTURES DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES PTT

L'organisation du service social, qui est à l'image de celle des services de l'Administration, se présente comme suit :

1. A l'Administration centrale.

a) Le Bureau SA qui définit la politique sociale et qui, à ce titre, est chargé du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, des études générales, de l'information et de la documentation sociales.

b) La sous-direction SB d'infrastructure sociale, dont les activités essentielles se rapportent aux équipements sociaux d'accompagnement des équipements d'exploitation (centres d'examen de santé, infirmeries, restaurants administratifs, coopératives...), aux équipements d'habitation et de garde des enfants du personnel (hébergement des jeunes agents, logement du personnel, crèches...), aux équipements sportifs, socio-éducatifs et de vacances (installations sportives, colonies et camps de vacances, garderies, maisons familiales de vacances).

c) Le bureau SC d'action sociale qui, dans le cadre de l'assistance au personnel, est chargé de définir la mission et le rôle des assistantes sociales, de promouvoir les différentes formes d'aide sociale (aide à l'enfance et aux familles, aide aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite...) et d'établir les relations avec les sociétés de personnel.

2. Dans les services extérieurs.

a) *En province.*

Les Directions régionales des Postes et Télécommunications disposent d'une cellule « Service social » spécialisée tandis qu'une assistante sociale chef, placée sous l'autorité du Directeur régional des Postes, coordonne et supervise, sur le plan technique, l'action des assistantes sociales en fonction dans la région.

Dans les Directions régionales des Télécommunications et les Directions départementales, une ou plusieurs assistantes sociales, placées sous l'autorité de chacun des chefs de service, apportent leur aide au personnel rattaché à chacune de ces directions.

b) *En région parisienne.*

La présence au sein d'une même circonscription territoriale de nombreux chefs de service était une source de difficultés pour la gestion des équipements sociaux destinés à l'ensemble du personnel de la région parisienne.

Pour remédier à cette situation, un décret du 8 mai 1974 a créé la Direction des services sociaux communs de la région de Paris. Ce chef de service coordonne et anime l'action sociale déployée par l'Administration des PTT à l'intention des agents en fonction dans la région parisienne.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

3. Organismes consultatifs.

Composés de représentants de l'Administration et de représentants des syndicats et des associations gestionnaires d'œuvres sociales, ils permettent au personnel de participer à l'élaboration de la politique sociale de l'Administration. Ces organismes sont :

— Le Comité national et les Comités régionaux des affaires sociales qui participent à l'élaboration du projet de budget social et qui sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'administration : ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales ;

— La Commission ministérielle de la jeunesse qui étudie les problèmes particuliers que posent les jeunes au sein de l'Administration des Postes et Télécommunications.

En outre, deux types d'organismes paritaires ont été créés :

- les commissions de sélection pour l'attribution de logements au personnel ;
- les comités d'accueil pour l'organisation de l'accueil des jeunes agents débutants.

II. — ACTIVITÉS DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES PTT

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1. Le service des assistantes sociales.

Chargé à l'origine des problèmes individuels et familiaux, le service des assistantes sociales des PTT constitue désormais un « service spécialisé d'entreprise ». De ce fait, les assistantes sociales des PTT sont maintenant spécialisées dans le règlement des problèmes individuels spécifiques des agents, leur mission fondamentale étant d'aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail.

2. Les œuvres sociales et médico-sociales.

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) Accueil et logement du personnel.

En raison de sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs, particularité du recrutement, changements de résidence), l'Administration des PTT a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement des débutants et des élèves des cours professionnels ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

— *Accueil et hébergement des jeunes agents débutants.*

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés dans des centres d'accueil, dans des foyers de jeunes travailleurs, dans des mini-foyers (1) ou dans des foyers-résidences (2). La capacité actuelle de ces divers moyens d'hébergement est de 7.121 places.

Ce problème de l'accueil est surtout aigu en région parisienne. L'administration s'est fixé comme objectif d'héberger tous les débutants pendant trois mois. Pour atteindre ce but, plusieurs projets de foyers sont actuellement soit à l'étude, soit en cours de réalisation, et de nouvelles formules sont mises en œuvre, comme par exemple l'achat d'hôtels.

Parallèlement, les efforts d'implantation de mini-foyers en grande banlieue se poursuivent activement.

Enfin, l'Administration grâce à un fichier d'adresses de chambres en hôtel ou chez des particuliers fournit une aide très appréciée par les agents attirés par ce genre d'hébergement.

— *Hébergement des agents suivant un cours professionnel.*

Un effort particulier est entrepris pour favoriser le logement, pendant la durée de leur scolarité, des agents appelés à suivre des cours professionnels de formation ou de perfectionnement. Dix-neuf foyers de l'espèce d'une capacité de 1.892 lits existent déjà et un centre de 100 places ouvrira ses portes en 1976.

— *Logements des agents mariés ou des célibataires.*

● Réservation des logements locatifs : le plafonnement sévère de la participation administrative a conduit l'administration à pratiquer, du moins en région parisienne, une politique contraire aux besoins exprimés. C'est ainsi qu'elle a été amenée à réserver des logements en grande banlieue alors que la demande se localisait dans le périmètre urbain.

Des démarches pressantes auprès du Ministère de l'Economie et des Finances ont permis de débloquer la situation et d'aligner le montant de la participation administrative sur celle que les employeurs sont autorisés à offrir ce qui a permis de réserver, en 1974, 465 logements à Paris ou dans la première couronne.

Actuellement, 53.000 logements environ ont été attribués dont plus de 17.000 en région parisienne.

● Accession à la propriété : les interventions du service social ont été orientées dans deux directions principales : mieux aider les agents par des financements plus importants que ceux offerts jusque-là par l'intermédiaire de la Mutuelle, en alignant autant que faire se peut ces financements sur les prêts aux employés du secteur privé, et compléter efficacement cette aide par une meilleure information des candidats et une assistance technique pouvant aller jusqu'au contentieux, afin de mieux les garantir contre les aléas nombreux d'une opération d'accession.

b) *Aide pécuniaire.*

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1.000 F.

Les prêts, remboursables chaque mois par voie de précompte sur le traitement, sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 2.500 F.

(1) Un mini-foyer est constitué par un appartement aménagé pour le logement d'agents célibataires qui ont tous accès aux parties communes (salle de séjour, salle d'eau, w.-c.).

(2) Le foyer résidence représente un moyen d'hébergement durable réservé aux jeunes agents.

c) *Restaurants administratifs et réfectoires.*

Les restaurants administratifs des PTT sont régis par des statuts conformes aux statuts types élaborés par l'Administration dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'Administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'Administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. En 1974, les 145 restaurants des PTT servaient en moyenne 74.000 repas par jour, non seulement au personnel des PTT mais également aux agents d'autres administrations (18 % environ).

D'autre part, l'Administration a installé dans la banlieue parisienne des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 92 qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que, dans tous les services d'une certaine importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

d) *Œuvres en faveur des enfants d'agents.*

L'Administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des colonies et des camps de vacances pendant les vacances de Pâques, Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1974, 23 colonies ont été ouvertes pendant les vacances de Pâques, quatre à Noël, tandis que 90 colonies et camps de vacances fonctionnaient pendant l'été et recevaient plus de 19.000 enfants ou adolescents.

Des garderies, ouvertes aux enfants d'âge scolaire, fonctionnent les mercredis et jours de vacances scolaires non fériés, dans les principales villes. En outre, des sorties de neige sont organisées dans les villes des régions montagneuses pendant la saison d'hiver.

L'Administration participe aussi aux frais de placement des enfants des agents féminins dans des crèches ou chez des gardiennes agréées et réserve des places dans de nouvelles crèches en échange d'une participation au financement de la construction de ces établissements.

Toutefois, depuis 1975, l'Administration a décidé de créer quelques crèches d'entreprise auprès des centres ou établissements regroupant un nombre important d'agents féminins. Une crèche ouvrira prochainement ses portes à Paris-Chèques-Bourseul et une autre est en construction boulevard Brune, à Paris.

e) *Service médico-social.*

Des infirmeries ou des postes de secours d'urgence ont été créés dans tous les grands services. D'autre part, depuis une dizaine d'années, des centres d'examen de santé fonctionnent dans les grandes villes. Ils sont actuellement au nombre de vingt-cinq dont six à Paris.

f) *Coopératives.*

Les coopératives des PTT sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'Administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 80 coopératives groupant près de 195.000 sociétaires.

g) *Education physique et sports.*

L'action de l'Administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives ;

— *Centres d'éducation physique et d'initiation sportive :*

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'Administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés.

— *Installations sportives :*

L'Administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des PTT, mis au point en accord avec les responsables de cette association.

h) Loisirs, vacances.

Plus de 130 foyers de détente pour les jeunes sont ouverts dans les centres importants. D'autre part, des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'Administration participe, chaque année, plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de vingt et une, les « Maisons PTT » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix modique et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) Aide aux associations de personnel.

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'Administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des PTT, notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — MOYENS D'ACTION DU SERVICE SOCIAL DES PTT

1. Le budget.

Le Service social dispose :

- d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint près de 129,7 millions de F en 1975 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ; ce chiffre a été porté en cours d'année à 146,3 millions de F grâce au programme social complémentaire ;
- d'autre part, de crédits d'investissement (133 millions d'autorisations de programme en 1975 affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition, à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.) et à l'achat de véhicules pour les besoins du service social). En cours d'année, 64 millions ont été prévus au programme social complémentaire, ce qui porte pour 1975 le total des crédits d'investissement à 197 millions de F.

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (Charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1975, ces crédits ont atteint la somme de 8,4 millions de F.

Progression du budget des Affaires sociales.

ANNEES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT (première section)		CREDITS D'EQUIPEMENT (deuxième section) (autorisations de programme)			
	Chapitres 6108 et 6301 (œuvres sociales) (en francs)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)	Réalisations sociales (en francs)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)	Logement du personnel (en francs)	Progression par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
961	11.224.080	—	750.000	—	14.000.000	—
964	22.874.571	+ 103	4.100.000	+ 446	17.000.000	+ 21
967	43.491.983	+ 90	8.990.000	+ 119	23.000.000	+ 35
969	59.745.025	+ 37	11.000.000	+ 22	27.000.000	+ 17
970	66.035.966	+ 10	11.000.000	—	30.000.000	+ 11
971	72.460.466	+ 9	11.000.000	—	36.000.000	+ 20
972	88.611.144	+ 22	13.300.000	+ 20	44.000.000	+ 22
973	100.990.062	+ 13	20.000.000	+ 50	50.000.000	+ 13
974	118.030.557	+ 16	24.000.000	+ 20	57.000.000	+ 14
975 (1)	129.711.735	+ 10	43.000.000	+ 79	90.000.000	+ 57
975 (2)	154.711.735	+ 31	53.000.000	+ 120	144.000.000	+ 152

(1) Budget initial de 1975.

(2) Budget de 1975 abondé des crédits du programme social complémentaire.

2. Le personnel.

Des personnels de différents grades sont utilisés par le Service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales.

- Le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au Service des Affaires sociales au Ministère et dans les sections « Service social » des directions régionales ;
- Les assistantes sociales : personnel spécialisé du Service social ; les effectifs budgétaires comprennent actuellement 260 emplois, dont 50 d'assistante sociale chef ;
- Les infirmières : au nombre de 162, elles sont affectées dans les grands services où existent les infirmeries ;
- Le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3. Les locaux.

Des locaux dont la construction est généralement financée par les services d'exploitation, mais dont l'équipement est pris en charge par le Service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4. Aides diverses.

Des aides substantielles sont apportées par l'Administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage, téléphone).

IV. — FINALITÉ DU SERVICE SOCIAL DES PTT

Pour répondre aux besoins de son personnel, l'Administration des PTT qui compte près de 390.000 agents, s'est préoccupée depuis de nombreuses années de développer son service social.

Cependant, malgré les progrès incontestables accomplis au cours de ces dernières années, il n'en reste pas moins que l'écart entre les besoins réels et les moyens fournis est encore important et plus particulièrement dans la région parisienne. En effet, une zone d'ombre persiste sur cette région essentiellement pour deux raisons : un moins grand impact de l'action sociale à Paris qu'en province (coût du terrain et de la construction plus élevé, population plus éparsée géographiquement et très mobilisée par le temps des transports, grande instabilité des personnes, présence de nombreux chefs de service dont l'action s'exprime plus difficilement qu'en province), et des besoins sociaux plus importants, conséquences des conditions de vie spécifiques de la région parisienne.

Le budget de 1976 qui s'inscrit dans une enveloppe de 441,7 millions de F (soit + 68,1 % par rapport à 1975) permettra une forte accélération des investissements sociaux et partant une amélioration très sensible de la qualité de vie des agents, objectif majeur vers lequel tendra l'effort social.

Pour la région parisienne, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'accueil et l'insertion des jeunes dans la vie active en améliorant leurs conditions de logement (création ou équipement de 3.500 places), sur l'aide au logement (réservation de 2.300 logements) et sur les équipements destinés à la garde des enfants (réservation de places dans les crèches, construction de centres aérés et de garderies).

Il conviendra, bien entendu, de maintenir et de poursuivre les efforts déjà entrepris pour ne réduire ni en qualité ni en quantité les prestations servies aux agents provinciaux, de faire face aux engagements pris antérieurement et de couvrir les dépenses d'entretien et d'équipement.

ANNEXE II

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES PTT DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — ORGANISATION

L'Union des ASPTT est une union d'associations à forme fédérale. Son Comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des ASPTT est d'être dirigée, à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc. et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — ACTIVITÉS

Constituée en 1945 par 47 associations totalisant 6.095 membres, l'Union des ASPTT s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport PTT ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports ont permis, en onze ans, de former 1.152 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, tennis de table, etc.

Enfin l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V^e et le VI^e Plan a été concrétisé par la réalisation de 54 stades, 33 salles omnisports, 42 bases nautiques, 20 chalets de sports d'hiver, 9 piscines et 3 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des PTT étrangères.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

- 25 % des investissements par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- 25 % par l'administration des PTT qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1974, la participation de l'administration s'est ainsi élevée à :

- 822.689 F au titre des 25 % ;
- 2.510.000 F au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'Union des ASPTT qui, de 1962 à 1975, est passée de 30.000 à 127.138 sociétaires et de 138 à 195 associations qui groupent 970 équipes de football, 679 de basket-ball, 230 de volley-ball, 22.347 skieurs, 8.978 nageurs, 4.195 athlètes, etc.

Dans cette masse, les ASPTT, qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale voire mondiale :

Maryvonne Dupureur, médaille d'argent aux Jeux olympiques de Tokyo ;
Michèle Mombet, corecordwoman du monde de relais ;
Michel Rousseau et Claude Mandonnaud, champions et recordmen d'Europe ;

Robert Sainte-Rose, Monique Noiro, Odette Ducas, Christine Debourse-Wartell, Claude Bergeret, Serge Leroy, Jean-Paul Gomez, Marie-France Dubois, Francis Gonzalez, Francis Demarthon, champions et recordmen de France, etc.

Enfin sept représentants de sports PTT ont été sélectionnés pour la dernière coupe d'Europe d'athlétisme à Rome.

Au cours de l'année 1974 le palmarès de l'Union des ASPTT s'établit comme suit :

2.339 titres de champion régional ou départemental ;
117 titres de champion de France ;
1 titre de champion du Monde juniors en judo : Alain Veret ;
261 sélections en équipe de France ;
24 records de France ;
1.916 coupes et challenges remportés.

Ne se limitant pas à la compétition, l'Union des ASPTT a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agent ; elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-PTT.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux ASPTT qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'Union des ASPTT de France et d'outre-mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

**Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement
reçues de l'Administration des PTT**

ANNEES	NOMBRE de filiales	EFFECTIFS	SUBVENTION PTT	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972)
1950	98	21.003	(1) 75.000	9,64
1955	106	23.272	(1) 115.000	10,47
1960	138	30.090	(1) 175.000	9,18
1965	(2) 133	53.460	350.000	8,90
1966	142	59.673	450.000	9,95
1967	145	80.184	550.000	8,98
1968	150	91.045	650.000	9,06
1969	153	96.938	750.000	9,12
1970	161	106.429	750.000	7,75
1971	166	114.951	900.000	8,30
1972	170	122.000	1.000.000	8,19
1973	184	118.922	1.100.000	8,60
1974	189	123.454	1.200.000	8,26
1975	195	127.138	1.350.000	8,16

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des quatorze ASPTT d'Algérie.

LES SPORTS PRATIQUÉS EN 1975

Principaux sports pratiqués.

DISCIPLINES	PRATIQUANTS	DISCIPLINES	PRATIQUANTS
Basket-ball masculin	4.523	Hockey et Patinage sur glace	162
Basket-ball féminin	3.719	Tir	14
Football	19.212	Boules	2.162
Handball masculin	2.540	Bowling et Quilles	325
Handball féminin	746	Camping et Caravaning ..	7.440
Rink-hockey	21	Canoë-Kayak	167
Rugby	3.102	Chasse et Pêche	1.288
Volley-ball masculin	1.980	Cyclo-tourisme	903
Volley-ball féminin	857	Echecs	398
Water-polo	142	Education physique	7.254
Athlétisme masculin	2.932	Culturisme	80
Athlétisme féminin	1.263	Judo-Karaté	3.465
Boxe	106	Natation élémentaire	6.358
Cyclisme	1.078	Nautisme-Loisirs	2.357
Escrime	295	Pelote basque	154
Haltérophilie	362	Pétanque	4.990
Lutte	306	Ski-Loisirs	16.278
Marche	243	Sports sous-marins	314
Natation sportive	2.620	Tennis-Loisirs	9.140
Ski-Compétition	899	Montagne	544
Tennis-Compétition	2.175	Mercredis de neige	5.170
Tennis de table	3.767	Ball-trap	153
Voile-Compétition	949	Billard	25
Equitation	217	Vol à voile	24

ANNEXE III

SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM

ORIGINE ET NATURE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'HLM « Toit et Joie » a été constituée en 1957 sous la forme coopérative par des fonctionnaires du Ministère des Postes et Télécommunications pour favoriser le logement du personnel de cette administration.

Après modification de la législation sur l'activité des coopératives, elle dut, en 1968, se transformer en société anonyme.

Pour compléter son action en faveur du logement, elle étendra, début 1976, aux opérations d'accession à la propriété son activité limitée jusqu'à maintenant aux constructions locatives.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

« Toit et Joie » est dirigée par un conseil d'administration de douze membres, présidé par M. Pacheu, inspecteur général des PTT ; le conseil est élu par assemblée générale annuelle des actionnaires comprenant les membres fondateurs de la société et environ 2.500 locataires possesseurs de 3 actions de 10 F.

L'assemblée générale élit également les commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité de la société.

La société assume toutes les tâches depuis la recherche des terrains, l'établissement des projets, la construction proprement dite, la comptabilité et la gestion complète des immeubles.

ACTIVITÉS

Les premiers chantiers ont été ouverts à la fin de l'année 1959 et depuis cette époque « Toit et Joie » a construit plus de 5.000 logements, trois foyers de jeunes travailleurs comportant 410 chambres, plus de 2.000 emplacements de parkings et de garages individuels tout en mettant à la disposition de l'Administration des PTT, 8 hôtels des Postes ainsi que deux ensembles de locaux administratifs.

Depuis le 1^{er} janvier 1974, la société a mis en location 850 logements à Brunoy, Vigneux, Garges-lès-Gonesse, Poissy, et à Paris, boulevard Brune ainsi que deux foyers de jeunes travailleurs boulevard Brune et à Arcueil.

Tout en satisfaisant aux obligations légales de réservation de logements au profit des collectivités locales et des fichiers départementaux des mal-logés, la Société « Toit et Joie » a pu attribuer 70 % des appartements compris dans son patrimoine à des agents des PTT.

Ces attributions représentent environ 20 % des réservations effectuées dans la région parisienne par l'administration des PTT en application des dispositions de l'article n° 278-3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

Le financement en principal des opérations locatives est assurée par des prêts dont les caractéristiques sont fixées par la législation HLM.

Ce financement est complété par des prêts sans intérêt consentis par l'administration des PTT comme à tous les organismes HLM qui lui réservent des logements pour son personnel.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Actuellement deux chantiers portant sur 152 logements et un hôtel des Postes sont en cours.

Au surplus, malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, de nouvelles constructions permettant de loger 1.238 familles dont 423 en accession à la propriété HLM pourront être entreprises en 1976.

Enfin, les programmes à l'étude permettront la mise en chantier d'environ 2.000 logements dans les trois ans à venir.

ANNEXE IV

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MÉCANISÉS ET AUTOMATISÉS (SOMEPOST)

A. — OBJET, NATURE JURIDIQUE ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE SOMEPOST

SOMEPOST, société d'économie mixte, créée en 1962 sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en groupement d'intérêt économique en 1969.

Les nouveaux statuts de la société ont été approuvés par décret en date du 5 mars 1969.

SOMEPOST groupe l'Etat et dix-sept sociétés privées.

Le groupement est administré par un directeur général qui doit se conformer aux directives d'un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance comprend cinq représentants de l'Etat, dont le directeur général des Postes, président, et cinq représentants des « participants » ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

SOMEPOST a pour objet, dans le domaine des matériels postaux et des installations postales mécanisées, d'effectuer toutes études qui peuvent lui être confiées soit par l'administration française des Postes et Télécommunications, soit par des administrations ou organismes étrangers.

En ce qui concerne les études demandées par l'administration française des Postes et Télécommunications, celles-ci portent essentiellement sur l'ingénierie et comprennent notamment :

- l'établissement des plans d'installation et de montage, ainsi que tous autres documents nécessaires à la passation des marchés, à la réalisation et à la mise en place des équipements de mécanisation de la manutention et d'automatisation du tri ;
- la conduite et la coordination des travaux d'exécution suivant un calendrier mis au point d'un commun accord avec l'administration.

En ce qui concerne les pays étrangers, les activités du groupement peuvent porter sur :

- toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant leur service postal ;
- l'étude, l'élaboration, la coordination et même la surveillance de tous programmes de travaux, la recherche de toutes entreprises ou de tous organismes susceptibles de réaliser les programmes en question ;
- l'étude des installations susceptibles d'être faites, des possibilités de transformation ou d'amélioration des installations existantes ;
- la prospection et la négociation de tous contrats et marchés.

Le groupement a été constitué sans capital et sans création de parts sociales.

L'essentiel des ressources de SOMEPOST est constitué par le produit des contrats passés avec l'administration française ainsi qu'avec les administrations et organismes postaux étrangers.

Par ailleurs, les membres de SOMEPOST sont tenus d'assurer par leurs versements l'équilibre financier du groupement.

B. — ACTIVITÉS DE SOMEPOST EN 1975 ET PRÉVISIONS POUR 1976

Pour 1975, l'activité de SOMEPOST dans le domaine des études d'ingénierie, de la coordination d'équipements mécanisés de manutention, des études et de l'installation d'équipements d'automatisation du tri des lettres, s'est essentiellement manifestée dans les opérations ci-après :

Opérations déjà engagées et devant être poursuivies ou terminées en 1975.

- a) *mécanisation* : Lyon-Davum, Bordeaux-Armagnac, Nantes-gare, Maine-Montparnasse ;
- b) *automatisation* : Maine-Montparnasse, Paris 17.

Opérations commencées en 1975 et devant se poursuivre en 1976 et éventuellement les années suivantes.

- a) *mécanisation* : Nanterre, Evry, Saint-Ouen-l'Aumône, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Bobigny, Nevers, Trappes, Creil, Melun, Meaux, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Montpellier, Lille, Saint-Etienne.
- b) *automatisation* : Nanterre, Evry, Saint-Ouen-l'Aumône, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Trappes, Creil, Melun, Meaux, Marseille Bon-Lait, Paris 20, Paris Bonvin, Saint-Etienne, Valence, Lille, Rouen, Borde-aux-Bosc, Bobigny.

Principales opérations dont le lancement est prévu en 1976.

- a) *mécanisation* : Rouen, Toulouse ;
- b) *automatisation* : Rennes.

Commission consultative technique.

Les études entreprises en 1974 et ayant pour objet de contribuer à la définition, pour l'administration, des grandes lignes d'une politique industrielle dans le domaine de la mécanisation, se sont poursuivies en 1975.

Les quatre thèmes suivants ont été retenus :

- structure du traitement et de l'acheminement de la messagerie en France ;
- moyens de traitement de la messagerie ;
- normalisation en matière de bâtiments ;
- modernisation des guichets.

En 1976, l'activité de la commission consultative technique se trouvera élargie aux études régionales et aux études de matériels ponctuels.

C. — ETRANGER

Ventes de matériel.

Diverses commandes de petit matériel produit par les industriels français, notamment des machines à affranchir, à enregistrer, à oblitérer, sont intervenues en 1975 émanant de Yougoslavie, d'Espagne, de Norvège et de Tunisie. SOMEPOST a également soumissionné pour la fourniture de matériel au Salvador. Il y a tout lieu de penser que de nouvelles commandes seront enregistrées en 1976.

L'important contrat, passé avec les PTT Zagreb et concernant la fourniture de matériel, s'est terminé de façon satisfaisante.

Equipement de centres de tri.

SOMEPOST a passé, dans le cadre d'une société en participation constituée avec un membre du groupement, un contrat pour la mécanisation du centre de tri de Zagreb. Elle a également soumissionné pour deux autres réalisations à Téhéran et à Casablanca.

En 1975, SOMEPOST a prêté son appui technique à SOFREPOST pour une étude portant sur la mécanisation du centre de tri postal de San Salvador.

Des pourparlers concernant plusieurs projets d'installations mécanisées en cours avec divers pays offrent au groupement des perspectives possibles d'exportation pour 1976.

ANNEXE V

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS POSTALES (SOFREPOST)

A. — OBJET, NATURE JURIDIQUE, COMPOSITION DU CAPITAL ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE SOFREPOST

La Société française d'études et de réalisations postales, SOFREPOST, a été créée pour répondre aux besoins de modernisation et de développement des services postaux qui se manifestent dans de nombreux pays, comme conséquence de l'expansion économique générale.

Les interventions de l'administration à l'étranger étaient effectuées avant la création de SOFREPOST par la Direction générale des Postes et par SOMEPOST. Les différentes négociations menées avec les offices postaux étrangers ont permis de constater que certains pays souhaitaient confier leurs études générales ou d'ingénierie à un organisme indépendant des constructeurs de matériel postal afin de réunir les meilleures garanties d'impartialité sur les plans et les spécifications préconisées par la société-conseil.

C'est la raison de la création de SOFREPOST sous la forme d'une société anonyme dont le capital est réparti entre six grandes banques, un établissement financier (la Caisse centrale de coopération économique) et l'Etat qui a été autorisé par décret du 26 mars 1973 à souscrire 35 % des actions, disposant de ce fait d'une minorité de blocage. Cette formule permet un fonctionnement souple et dynamique tout en garantissant la qualité des prestations offertes et l'indépendance de la société vis-à-vis des intérêts industriels privés.

La mission de SOFREPOST consiste, en tant que société de conseils et d'études, à faire connaître et à mettre à la disposition de tous les pays l'expérience et les méthodes de la Poste française dans les branches d'exploitation concernant le service postal et les services financiers.

Les prestations fournies par SOFREPOST concernent aussi bien les études générales ou sectorielles d'organisation que l'élaboration de projets techniques.

La société est administrée par un président-directeur général. L'Etat est représenté au sein du conseil d'administration par quatre administrateurs, deux au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, deux au titre du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications. De plus, le Directeur général des Postes assure, avec droit de veto, les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la société.

B. — BILAN DE L'ACTIVITÉ DE SOFREPOST ET PRÉVISION POUR 1976

Cette société tire ses ressources exclusivement de son activité sur le marché international. Au cours de l'année 1974, SOFREPOST a poursuivi l'activité qu'elle avait engagé en 1973 dans le domaine de deux vastes entreprises de modernisation des activités postales qui lui avaient été confiées dans un cadre contractuel par les offices postaux du Brésil et de l'Arabie Saoudite : elle est également intervenue au Maroc dans une action plus limitée d'ingénierie. En 1975, un deuxième contrat de 5 millions de F, actuellement en cours d'exécution, a été signé au début de l'année avec le Brésil, ainsi qu'un contrat de 967.000 F avec la Libye et de 264.000 F avec El Salvador. Des contrats, faisant suite aux contrats actuels, sont en cours de négociation avec l'Arabie Saoudite et le Maroc, d'autres sont actuellement en discussion avec l'Egypte, le Liban, le Mexique, la Yougoslavie et la Côte-d'Ivoire. Parallèlement à ces actions, la recherche de nouveaux marchés est menée en Amérique Latine (Equateur, Venezuela), au Moyen-Orient (Iran et Irak) ainsi que dans le Sud-Est asiatique (Philippines, Indonésie, Thaïlande, Singapour). L'ensemble de cet effort, qui vise à fournir à de nouveaux pays des prestations étendues et diversifiées, permet d'augurer favorablement de l'avenir de cette société.

ANNEXE VI

**LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : ROLE ET SITUATION
PARMI LES AUTRES ETABLISSEMENTS COLLECTEURS**

**A. — LE ROLE DE LA CAISSE NATIONALE DANS LES CIRCUITS DE LA COLLECTE
DE L'ÉPARGNE S'ANALYSE SUR TROIS PLANS**

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (7,5 % à compter du 1^{er} janvier 1975).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 14,3 millions de livrets représentent 74 milliards de F de dépôts. Les 18.000 guichets, répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste : souscription d'actions (SICAV - Sociétés de financement des Télécommunications placement des emprunts, assurance sur la vie, bons du Trésor).

L'emploi des fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne.

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations.

D'après la dernière situation connue, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	En milliards de francs	En pourcentage
Bons du Trésor et valeurs à court terme	11,11	13,6
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	5,92	8
Prêts aux départements, communes et établisse- ments publics et sociétés immobilières	42,52	57,2
Autres prêts (EDF, PTT, etc.)	15,78	21,2
Total	74,33	100

(Revenu moyen de ce portefeuille : 7,21 %).

Ainsi, près de 60 % des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aérodromes, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

Les services offerts à la clientèle de la Caisse nationale d'épargne.

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et vice versa ;
- prélèvement du montant de quittances EDF-GDF, d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu (dans quatre-vingt-huit départements, en 1975).

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- reçoit les souscriptions aux actions des SICAV des Caisses d'épargne « le livret portefeuille » et « Société nouvelle France-obligations » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces SICAV.

Par contre, jusqu'alors, l'Institution nationale n'a pas été autorisée à consentir des prêts personnels à ses déposants, service qu'offrent à leur clientèle les Caisses d'épargne ordinaires.

Les perspectives du développement de la collecte des fonds par la Caisse nationale d'épargne.

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

Pour bien assurer cette collecte, la Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et par la formation du personnel aux méthodes commerciales ;
- par le « jumelage » du compte courant postal et du compte de Caisse nationale d'épargne, à l'essai dans deux régions, qui facilite et accentue les liaisons entre ces deux types de comptes.

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

Grâce à tous ces efforts, la Caisse nationale d'épargne a réussi en 1974 à maintenir sa position relative par rapport aux Caisses d'épargne ordinaires. Toutefois, en raison de la dégradation des conditions de la concurrence due au fait que les Caisses d'épargne ordinaires seront habilitées à ouvrir dès 1976 des comptes de dépôts à leur clientèle, la situation de l'Institution nationale s'avérera plus incertaine à l'avenir si aucune disposition nouvelle n'intervient en sa faveur.

**B. — SITUATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS**

Épargne liquide ou à court terme

(non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine).

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975 1 ^{er} semestre
I. — Répartition en pourcentage								
Trésor (1)	32	15	13	11,5	10	8,4	6,4	5,9
Banques (2)	13	27	28	30,6	33	34,5	36,5	36,6
Crédit agricole	3	12	12	13,2	14	17,8	17,6	17,8
Crédit mutuel (3)		2	3	2,5	3			
Caisses d'épargne ordinaires (4)	30	28,3	28,3	27,6	26,3	26	26,1	26,3
Caisse nationale d'épargne (5)	22	15,7	15,7	14,6	13,7	13,3	13,4	13,4
	100	100	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs)								
Ensemble des organismes collecteurs	49	224	263,4	321,1	381	449,09	530,15	571,02
Caisse nationale d'épargne	10,9	35,1	40,6	46,04	52,06	59,57	70,81	76,44

(1) Comptes à terme, bons sur formule.

(2) Comptes à terme, bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement.

C. — SITUATION DU SERVICE D'ÉPARGNE-LOGEMENT AU 31 JUILLET 1975

I. — Dépôts reçus.

Systeme sur livrets.

Le nombre de comptes ouverts atteint 109.000 pour un montant des dépôts de 1.395 millions de F représentant respectivement, par rapport à la situation au 31 juillet 1974, un accroissement de 17,2 et 24,6 %.

Plans d'épargne-logement.

Le nombre de plans souscrits s'élève à 109.830 pour un montant de dépôts de 1.632 millions de F. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 39,2 % du nombre des contrats et de 36,6 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la Caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 6 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des Caisses d'épargne ordinaires étant de 13 % et celle des banques et organismes de crédit de 81 %.

II. — Prêts consentis.

Prêts principaux.

Le nombre de prêts principaux atteint 37.788 au 30 juin 1975 pour un montant de 634 millions de F, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1974, un accroissement de 22 et 32 %.

Prêts complémentaires.

Le nombre de prêts complémentaires s'élève à 14.501 au 30 juin 1975 pour un montant de 475 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1974, un accroissement de 39 et 54 %.

ANNEXE VII

Exposé sur les activités de SOCOTEL (Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des télécommunications) en 1973, 1974 et 1975.

I. — NOTE PRÉLÉMINAIRE

La société SOCOTEL, créée le 5 février 1959, a été transformée en groupement d'intérêt économique par décret du 28 septembre 1968. Elle groupe, avec l'Etat, les six constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques, à savoir :

- Association des ouvriers en instruments de précision (AOIP) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (CGCT) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (CIT-ALCATEL) ;
- Le matériel téléphonique (LMT) ;
- Société française des téléphones Ericsson (STE) ;
- Société anonyme de télécommunications (SAT),

cette dernière société ayant été admise au sein de SOCOTEL par un décret du 15 janvier 1974, qui a également approuvé certaines modifications des statuts, notamment la suppression du capital (aucun capital n'étant obligatoire pour les groupements d'intérêt économique), ainsi que la répartition des cotisations entre l'Etat et les sociétés participantes, fixée à raison de 50,1 % pour l'Etat et 49,9 % pour les sociétés participantes.

L'objectif général de SOCOTEL vise à concevoir ou à perfectionner les systèmes de commutation mis en œuvre dans les centres de commutation destinés aux Administrations publiques (centraux téléphoniques et télégraphiques, commutateurs pour la transmission de données). Les études et recherches entreprises pour atteindre cet objectif sont assurées de concert par les associés avec un souci constant de normalisation.

Quant aux activités, elles sont limitées au domaine technique correspondant aux systèmes de commutation (centraux). Elles ont pour objet de permettre aux Administrations de l'Etat la réalisation d'installations en France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer ou dans les Etats qui étaient antérieurement placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

Ces activités consistent, au sein de la communauté des associés, à poursuivre les objectifs suivants :

1° Améliorer les systèmes de commutation existants et les moderniser afin de généraliser dans les meilleurs délais la commutation automatique intégrale sur l'ensemble du territoire et d'obtenir l'unification des matériels.

2° Définir un système unique de commutation électronique dénommé « SOCOTEL E 1 » qui se substituera à terme aux équipements de types divers actuellement en service.

Les études et recherches concernant ces deux points sont poursuivies dans le cadre de la Commission consultative technique, par les sous-commissions et groupes de travail constitués à cet effet et composés de techniciens de l'Administration et des constructeurs associés ; elles permettent d'assurer :

- la coordination technique dans le domaine de la commutation ;
- l'étude et la mise au point des systèmes de commutation.

3° Assurer le développement du résultat de certaines études ou recherches et la réalisation de prototypes, par l'utilisation d'un laboratoire commun situé à Lannion. Il s'agit d'une recherche appliquée qui doit généralement mettre en œuvre une technique de pointe. Le rôle du laboratoire commun est en outre, à partir des dossiers d'études, de mettre au point les dossiers de définition des prototypes dont la réalisation lui est confiée.

4° Gérer un patrimoine de droits de propriété industrielle qui sont acquis, répartis et défendus par l'intermédiaire d'une commission dite « des brevets » composée de représentants de l'Administration des Postes et Télécommunications et des constructeurs.

5° Constituer une documentation technique spécialisée comprenant notamment l'édition de deux revues trimestrielles diffusées gratuitement et l'édition de documents de définition et de maintenance des autocommutateurs.

Ces activités ont été complétées par celle très importante résultant de la création d'un service de « télétrafic » chargé d'étudier les questions d'écoulement du trafic liées au dimensionnement des équipements.

De plus, le groupement peut être amené à réaliser toute autre tâche qui lui serait confiée par l'unanimité de ses participants et de l'Etat.

Il va de soi que ces tâches très importantes reflètent la politique de l'Administration en matière de systèmes de commutation et il paraît nécessaire de souligner combien SOCOTEL peut constituer un outil extrêmement précieux pour l'Administration. L'Administration désire faire face dans les meilleures conditions techniques à la croissance de la demande en télécommunications des usagers, notamment en recourant à la commutation électronique. Son développement sera nécessairement progressif et la production massive n'est pas à prévoir prochainement, mais il est possible de faire des projets à échéance de dix ans.

Les raisons qui ont dans le passé gouverné l'admission de nouveaux membres demeurent valables en ce qui concerne l'admission éventuelle d'autres membres. Le besoin de disposer du concours d'entreprises susceptibles de permettre un meilleur développement des télécommunications serait de nature à justifier leur participation aux travaux de SOCOTEL dans des conditions qui devraient être déterminées cas par cas.

II. — ACTIVITÉ DE SOCOTEL EN 1973

A. — Bilan financier 1973.

Le bilan de SOCOTEL est établi selon les directives du plan comptable. En outre, il est assujéti au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques et, pour les éléments de la rémunération du personnel, au contrôle de la commission interministérielle de coordination des salaires des entreprises publiques.

Le bilan de la Société, au 31 décembre 1973, présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 6.155.698,24 F.

B. — Caractéristiques de l'activité en 1973.

L'activité de SOCOTEL au cours de l'année 1973 s'est exercée dans les domaines suivants :

a) *Commission consultative technique.*

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ACTIVITÉ.

En commutation électromécanique crossbar ou classique, qu'elle soit téléphonique ou télégraphique, les objectifs poursuivis au sein des groupes de travail sont similaires :

réduction des coûts, amélioration des performances concourant à une meilleure utilisation des équipements, études liées au développement du réseau national et à l'évolution des exigences de l'exploitation régionale, nationale et internationale, allègement des tâches d'exploitation.

En commutation téléphonique électronique, la commission consultative technique s'attache à coordonner et harmoniser les activités des associés en vue de disposer, dans le cadre d'un système unique dit « SOCOTEL E 1 » d'une gamme complète de matériels adaptés à toutes les configurations du réseau ; elle suit en outre les mises en service pour en tirer les enseignements tant sur le plan technique (fiabilité des systèmes), que sur le plan humain (comportement du personnel d'exploitation face à un nouveau matériel et comportement de l'abonné disposant de services nouveaux).

Parallèlement, dans le domaine de la commutation des données, la mise en service de l'autocommutateur CADUCEE permet de réunir ces mêmes types d'informations, nécessaires à la réalisation du futur réseau électronique HERMES.

A ces activités proprement commutation il convient d'ajouter celle qui a trait au choix et aux conditions d'emploi des composants utilisés dans la fabrication des équipements et qui conditionne la fiabilité des équipements en exploitation donc leurs coûts de maintenance.

2. BILAN DE L'ACTIVITÉ EN 1973.

Dans le domaine de l'observation de trafic il faut signaler le développement de divers équipements permettant de mieux appréhender la nature du trafic téléphonique et qui contribueront ainsi à une meilleure gestion du réseau.

En commutation téléphonique classique nous mentionnerons plus particulièrement les études liées au développement des centres de grande capacité et à la modularité du matériel de centraux, les solutions des problèmes liés à la signalisation nationale et internationale entre centraux et l'étude de divers équipements de maintenance.

En commutation électronique, les mises en service des autocommutateurs relevant du système SOCOTEL E 1 se sont poursuivies dans l'ouest de la France (réseau du Mans et de Poitiers, le centre de Rennes sera mis en service fin décembre) et dans la région parisienne à Roissy-en-France (mise en service en décembre 1972) et à Maisons-Laffitte où la mise en service est intervenue en décembre 1973.

b) *Service de télétrafic* : a examiné un projet de directives sur l'observation du trafic et expérimenté l'analyseur pour faisceaux de circuits interurbains SIRIUS.

c) *Travaux du laboratoire commun de SOCOTEL à Lannion.*

L'année 1972 avait été pour le laboratoire commun, l'année de la naissance et du développement d'importants travaux dans le domaine de la conception d'appareillages de test, de maintenance et d'observation de trafic.

L'année 1973 a vu la continuation et l'aboutissement de ces travaux, ainsi que le lancement de nouvelles opérations (tracé et test de cartes de circuits imprimés à l'aide de la conception assistée par ordinateur, réseau expérimental de commutation de visio-phones, dispositif d'enregistrement sur minicassettes).

III. — ACTIVITÉ DE SOCOTEL EN 1974

A. — Bilan financier 1974.

Le bilan de la Société au 31 décembre 1974 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 7.408.678,55 F.

Le compte d'exploitation s'élève pour le même exercice à 3.807.096,48 F.

B. — Caractéristiques de l'activité en 1974.

L'activité de SOCOTEL a porté plus particulièrement sur les points suivants en 1974 :

a) *Commission consultative technique.*

1. ACTIVITÉS D'ORDRE GÉNÉRAL.

Au sein des groupes spécialisés de la commission consultative technique les travaux accomplis en 1974 dans le domaine des centraux crossbar ont été particulièrement axés sur les études concernant le centre CP400 type Poissy à grande capacité, l'élément éclaté CP400, les grands centres interurbains PENTACONTA, l'amélioration des dispositifs de maintenance, la surveillance et le contrôle à distance des équipements de commutation à partir des centres principaux d'exploitation, l'adaptation des joncteurs à la transmission numérique MIC, la taxation centralisée en technologie nouvelle, la taxation à la durée de communications locales et, enfin, le nouveau plan de numérotage, œuvre de longue haleine devant aboutir en 1980.

2. COMMUTATION ÉLECTRONIQUE.

Dans le domaine de la commutation électronique, l'expérience des systèmes E 10 en commutation temporelle et E 11 en commutation spatiale s'est approfondie. Des études se sont poursuivies pour l'introduction du système E 10 dans les moyennes et grandes villes. En ce qui concerne le système plus général E 1, les études sur la normalisation des fonctions, des modules de matériel, ainsi que sur le langage de programmation se sont poursuivies. Elles ont conduit à la mise au point du langage de programmation dit SOCOTEL LP1 et se poursuivent dans l'étude d'un langage de programmation évolué ou de deuxième niveau dit SOCOTEL LP2 qui a été mis au point par le calculateur CS 40 en septembre et par le calculateur 3200 en décembre. Le groupe de travail « centres E 10 » assure le suivi des installations de commutation électronique temporelle dans la région de Rennes, Nantes, Poitiers et Rouen ; le groupe « centres E 11 » suit l'exploitation des centraux de commutation électronique spatiale installés à Roissy-en-France, Maisons-Laffitte et Rennes. Ces études, qui préparent l'industrialisation de la production du matériel électronique se traduisent par une normalisation des composants, des matières, des bâtis (bâti SOCOTEL 1973), de la conception des systèmes de commutation par moyens informatiques, des langages de test des ensembles logiques. Elles ont permis de préparer la rédaction des cahiers des charges des systèmes E 1.

b) *Service de Télétrafic.*

En liaison avec la première sous-commission de la commission consultative technique de SOCOTEL, le service de Télétrafic participe à l'élaboration d'un modèle prenant en compte le comportement de l'abonné. Les observations auxquelles il procède contribuent à définir la norme de qualité d'écoulement du trafic et donc d'établir des règles de dimensionnement de centraux favorisant l'écoulement du trafic compte tenu de son évolution. Afin de poursuivre ces investigations, le service a défini les équipements spéciaux d'observation qui doivent permettre d'observer le comportement de l'abonné (équipement OCTOPUS II) et celui des organes de commande de centraux (équipement ESTOC).

c) *Travaux du laboratoire commun de SOCOTEL à Lannion.*

Ces travaux peuvent être regroupés sous quatre rubriques :

1. EQUIPEMENT D'OBSERVATION DU TRAFIC TÉLÉPHONIQUE :

Le laboratoire commun a étudié et commencé la réalisation des équipements d'observation du trafic téléphonique « ESTOC » qui recueille sur bande magnétique les infor-

mations relevées en 1.024 points des organes communs selon un programme commandé par ordinateur qui permet un prétraitement en local et un traitement informatique ultérieur. Les essais de cet équipement commencés en avril 1975 se poursuivent favorablement.

- OCTOPUS, destiné à poursuivre les investigations sur le comportement de l'abonné, qui sera opérationnel à la fin de 1975 ;
- ASMODEE, équipement unique d'observation de trafic, spécialement adapté aux problèmes de maintenance, qui permet, grâce à l'utilisation de mini-calculateurs, de regrouper les fonctions assurées par divers appareils d'observation de trafic.

2. SIMULATEURS D'APPELS TÉLÉPHONIQUES :

Le laboratoire commun a réalisé une série de prototypes de simulateurs d'appels d'abonné à abonné (SIMAT), pour le contrôle des centres de transit (SIMAC, MF-MF), entre circuit SOCOTEL S1 et abonné (SIMAC S1), entre abonné et voie MIC (SIMAC E10) pour le contrôle des systèmes E10. Tous ces prototypes, dont la mise au point s'achève en 1975, seront effectivement mis en exploitation au cours de cette année.

3. BÂTI SOCOTEL 73 :

En prolongement des travaux de l'un des groupes de travail de la commission consultative technique, le laboratoire commun a réalisé douze prototypes d'un bâti en cours de normalisation qui doit pouvoir à l'avenir équiper l'ensemble des centraux électroniques. Cette réalisation doit conduire à la mise au point avant la fin de l'année du cahier des charges compte tenu des constatations faites à l'occasion d'une présérie d'industrialisation de 80 bâtis réalisée au laboratoire commun en 1975.

4. COMMUTEUR POUR VISIOPHONES :

Le laboratoire commun a réalisé quatre commutateurs pour visiophones, dotés d'équipements d'observation de trafic piloté par mini-ordinateur. Cette réalisation est suivie en 1975 par la mise au point du cahier des charges correspondant.

IV. — ACTIVITÉ DE SOCOTEL EN 1975

En 1975 l'activité de SOCOTEL fondamentalement liée à la commutation électronique poursuit ou aborde les éléments ci-après :

1. Commission consultative technique.

1-1. COMMUTATION ÉLECTRONIQUE.

Il est convenu de considérer l'année 1976 comme une année décisive d'aboutissement des travaux menés depuis 1959 où pour la plupart les problèmes de recherche et de développement feront place aux problèmes d'industrialisation.

Dans cette voie l'activité de 1975 est centrée sur la mise au point des documents de définition des matériels E10 (centres de transit en temporel, centres urbains à faible et moyenne capacité en temporel), E11 (centres urbains de capacité notable en spatial) qui sera terminée en cours d'année et la poursuite des cahiers des charges.

S'agissant des centraux à très forte capacité seuls adaptés au réseau parisien, les études se poursuivent tant en spatial E11 qu'en temporel E12 dont le prototype sera achevé en 1975.

Parallèlement se poursuivent les mises au point des normalisations : mode de fonctionnement des calculateurs, langages de programmation (codes de signalisation et d'instructions), langages de gestion et d'exploitation (langages hommes-machines), normalisation des bâtis.

1-2. ACTIVITÉS D'ORDRE GÉNÉRAL.

Au sein des groupes spécialisés dans le domaine des centraux crossbar s'achèvent les études de taxation à la durée, de préparation d'une nouvelle numérotation avec un chiffre supplémentaire, de télésurveillance à distance des centraux de faible capacité, de réalisation en électronique des organes intelligents (traducteurs) des centraux importants : d'abonnés, de transit, de trafic international.

Les groupes spécialisés dans les centraux télex concentrent leur activité sur les problèmes liés au trafic important d'abonnés à plusieurs appareils et la mise au point de centres de transmission de message.

2. SERVICE DE TÉLÉTRAFIC.

Dans la ligne des travaux de 1974, le service de Télétrafic commençant à disposer des matériels mis au point au laboratoire commun permettant soit d'observer le comportement des abonnements, soit celui des organes de commandes de centraux, problèmes mal connus et en France et à l'étranger, procède aux observations et aux analyses correspondantes devant permettre en 1976 l'élaboration de propositions concrètes.

3. LABORATOIRE COMMUN.

Poursuivant les travaux entrepris en 1974, le laboratoire commun achève les premiers matériels électroniques d'observation pour les besoins du service de Télétrafic (ESTOC - OCTOPUS) et ceux de l'exploitation technique (ASMODÉE). Par ailleurs s'achève avec une présérie de 80 bâtis normalisés pour centraux électroniques la mise au point du cahier des charges permettant l'industrialisation de la fabrication de ces matériels.

S'agissant des commutateurs de visiophones, après les réalisations programmées en 1974 la mise au point des cahiers des charges sera achevée au cours de l'année 1975.

ANNEXE VIII

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE CABLES ET RADIO)

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

Exercice 1974.

Au cours de l'année 1974 s'est poursuivie l'action entreprise à partir de 1968, en vue de transférer les activités traditionnelles de la Compagnie en Afrique à des sociétés mixtes de droit local, constituées avec sa participation et bénéficiant de son assistance.

Aucune nouvelle Société n'a été créée ou n'est entrée en activité pendant l'exercice écoulé, mais des négociations dans ce sens ont été entreprises ou se sont poursuivies avec les Gouvernements de tous les Etats africains dans lesquels France Câbles et Radio assure encore directement l'exploitation des Télécommunications internationales. La création de structures nouvelles devrait y être facilitée par l'apparition de stations terriennes de télécommunications par satellite de moyenne sensibilité, d'un coût d'installation égal au tiers de celui d'une station classique, qui devrait permettre de résoudre le problème de l'équipement des petits pays. Des propositions ont été faites en ce sens en Haute-Volta, en République centrafricaine, au Tchad, au Togo, au Niger, ainsi qu'au Mali où existe déjà une Société mixte.

Au Libéria, un protocole d'accord a été signé le 10 mai 1974 entre le Gouvernement libérien et la Compagnie en vue de la création d'une Société « International Telecommunications Corporation of Liberia ». La mise en place de cette Société est subordonnée à la suite qui sera donnée par ce pays à la proposition de l'industrie française d'y installer une station terrienne standard de télécommunications par satellite.

D'autre part, en Guinée, les négociations conduites durant l'année 1974 ont abouti à un accord de principe du Gouvernement guinéen sur la création d'une Société de Services. Il s'agit là d'une formule nouvelle de coopération, qui devrait remplacer la convention, signée en 1960, entre la Guinée et la Compagnie, pour quinze ans.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, les réalisations suivantes de la Compagnie doivent être mentionnées :

— Mise à la disposition de la Compagnie, le 5 novembre 1974, du navire câblé *Vercors*, qui a commencé son activité et qui est désormais le navire n° 1 de la flotte câblière française.

— Signature, le 13 décembre 1974, de l'accord de construction du câble sous-marin Casablanca-Dakar.

— Mise en service, fin 1974, du câble sous-marin Ariane, entre la France et la Crète.

— En décembre 1974, accord du Conseil interministériel d'aménagement du territoire pour le versement d'une subvention d'équipement de 3.000.000 F à la Compagnie, en vue de la création d'un réseau de Télécètres.

*
**

Après le palier de 1974, les activités traditionnelles assurées directement par France Câble et Radio devraient continuer à se réduire, conformément aux prévisions. En revanche, les autres Sociétés du Groupe, qui ont notamment bénéficié du transfert de ces activités, connaissent un rapide accroissement de leurs chiffres d'affaires, à l'exception de SAOUDITEL.

Le contrat que celle-ci avait signé avec le Ministère des Communications d'Arabie Saoudite a été résilié à compter du 15 décembre 1974, deux ans avant son terme normal. Ce contrat est en cours de liquidation. Il devrait se solder par une perte d'environ 50 millions de F, pour laquelle une indemnité compensatrice a été demandée au Gouvernement saoudien. Celui-ci n'ayant pas encore fait connaître sa position, les pertes que pourrait avoir à supporter France Câbles et Radio ont fait l'objet de provisions, dont le détail figure ci-après.

A l'issue des opérations de liquidation du contrat et de négociation de l'indemnisation demandée, SAUDITEL sera dissoute.

En ce qui concerne les filiales africaines, elles acheminent d'ores et déjà la majeure partie du trafic de télécommunications de l'Afrique francophone, qui, par suite de la mise en place de moyens de transmission modernes, connaît un développement très rapide. Ces Sociétés constituent désormais des structures efficaces et financièrement saines, qui peuvent assumer dans de bonnes conditions la gestion et le développement des télécommunications internationales de leurs pays respectifs, bien que leurs importants programmes d'investissements ne leur permettent pas, généralement, la distribution de dividendes.

Les Sociétés françaises autres que SAUDITEL se développent également dans de bonnes conditions.

La Compagnie française des câbles télégraphiques (CFTC), dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 15.442,00 F en 1974, contre 13.143.000 F en 1973, a réalisé à New York un important investissement, sous forme d'un autocommutateur télex géré par ordinateur.

La société Entreprise générale de télécommunications (EGT) a poursuivi ses activités d'études et d'exploitation en Afrique. Depuis juin 1974, elle assure également, en liaison avec l'administration des Postes et Télécommunications, le service des répondeurs téléphoniques simples, qui se développait, à la fin de l'année au rythme de 150 contrats nouveaux par mois. Pendant l'exercice écoulé, elle a poursuivi la préparation de la mise en service, qui interviendra en 1975, du service des répondeurs téléphoniques enregistreurs et du service d'appel de personnes « Eurosignal », dont elle commercialisera les récepteurs.

La société Systèmes de télécommunications et d'informatique (Télé systèmes) a connu, en 1974, une très vive expansion, dans tous les compartiments de son activité, ainsi qu'un redressement de sa situation générale : le chiffre d'affaires est passée de 36.951.000 F en 1973 à 59.771.000 F en 1974, tandis que le cash-flow s'élevait à 3 millions de F pour l'exercice écoulé, contre un cash-flow négatif de 1 million de F en 1973.

La société France Centrex, enfin, dans laquelle la Compagnie détient 34 % du capital, a commencé son activité en novembre 1974. Le chiffre d'affaires de cette date au 31 décembre 1974 s'élève à 246.637 F.

*
**

En ce qui concerne les résultats financiers de la Compagnie proprement dite, l'évolution du trafic traité en 1974 n'a été affectée que par la cessation d'activité du Centre de Recife, intervenue en avril 1973 et par la nationalisation, en décembre 1974, des installations du Dahomey. Dans ces conditions, ce trafic a marqué une nette augmentation, de + 15,7 % pour le télégraphe, de + 11,7 % pour le téléphone, de + 3 % pour le télex.

Les recettes d'exploitation correspondantes se sont élevées à 30.573.156,92 F contre 26.668.772,61 F en 1973.

En ce qui concerne les autres recettes, leur montant atteint 13.628.224,20 F, contre 8.426.287,26 F en 1973, compte tenu, notamment, de la hausse des produits financiers, provenant du niveau élevé des taux d'intérêt en 1974 et des contrats d'études importants, obtenus pendant l'exercice.

Les produits comportent enfin, pour la première fois, les recettes afférentes au navire câblé, soit 3.971.000,00 F.

Dans ces conditions, les recettes totales de l'exercice se sont élevées à 48.172.381,12 F contre 35.095.059,87 F en 1973.

Dans l'avenir, malheureusement, les recettes d'exploitation devraient reprendre leur évolution en baisse, par suite de la nationalisation intervenue au Dahomey en décembre 1974 et par la transformation inéluctable des derniers centres de la Compagnie en sociétés mixtes.

L'évolution des recettes de la « caisse commune » est liée à la négociation, avec l'administration des Postes et Télécommunications, d'une convention nouvelle, destinée à remplacer la convention trentenaire de 1945 et, de ce fait, ne peut être appréciée avec certitude. Les produits financiers, enfin, ont atteint durant l'exercice un niveau auquel il paraît difficile qu'ils se maintiennent.

De leur côté, les dépenses de fonctionnement se montent à 20.092.900,27 F, en augmentation de 2.583.284,20 F par rapport à 1973.

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement s'est élevée à 8.781.348,60 F, y compris un montant de 4.160.362,47 F pour le navire câblé, contre 5.445.801,82 F en 1973.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés rencontrées par France Câbles et Radio dans certains Etats africains, pour obtenir le règlement des sommes dues au titre des comptes de trafic internationaux et qui n'ont pu être réglées en 1974, les comptes de provisions pour créances douteuses ont reçu une dotation de 9.196.075,78 F, soit, pour la dotation aux comptes d'amortissement et de provision, un total de 17.977.424,38 F.

Malgré ces dotations, le niveau élevé des produits a permis de dégager un solde créateur du compte d'exploitation de 10.102.056,47 F.

En contrepartie, nous avons dû inscrire, au débit du compte de pertes et profits, une provision hors exploitation de 10.536.260,69 F, justifiée notamment par les pertes considérables subies, en Arabie Saoudite, par notre filiale SAOUDITEL. Après cette dotation, les provisions constituées au titre de cette Société s'établissent au niveau suivant :

— provisions pour dépréciation, déduites de l'actif	8.589.821,63 F
— provisions pour risques, figurant au passif	11.066.927,76 F
Total	<u>19.656.749,39 F</u>

Malgré leur importance, un risque subsiste que ces provisions ne soient encore insuffisantes pour couvrir le montant qu'atteindront en définitive les pertes de SAOUDITEL.

En effet, compte tenu des accords intervenus en 1971 entre la Direction générale des Télécommunications, CIT-ALCATEL et France Câbles et Radio, la part de pertes que devrait financer celle-ci, dans le cas où aucune indemnisation ne serait versée par le Gouvernement saoudien, atteindrait 39 millions de F.

Néanmoins, les négociations avec l'Arabie Saoudite étant toujours en cours, il n'a pas paru possible de provisionner à hauteur de cette hypothèse extrême. Par ailleurs, le montant final de la perte supportée par France Câbles et Radio devrait être diminué de celui des subventions compensatrices qui pourraient être accordées à celle-ci, en France, en application de la position prise par le Ministre de l'Economie et des Finances, en mai 1974.

Dans ces conditions, après prise en compte des pertes et profits divers, l'exercice se solde par un bénéfice de 135.630,47 F contre 275.845,20 F en 1973.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1974

ACTIF				PASSIF			
<i>Frais d'établissement.</i>				<i>1. Capital et réserves</i>			
1.1. Frais de premier établissement.	211.826,38	»	»	1.1. Capital	55.200.000	»	
Moins amortissement	—	211.826,38	»	1.2. Réserve légale	465.300,31	»	
1.2. Frais d'acquisition des immobilisations	5.965.065,45	»	»	1.3. Réserve générale	40.014.245,95	»	
Moins amortissement	3.054.957,49	2.910.107,96	»	1.4. Réserve de réévaluation	12.329.648,88		108.009.195,14
1.3. Primes de remboursement des obligations	261.761,76	»	»	<i>2. Provisions.</i>			
Moins amortissement	210.722,04	51.039,72	3.172.974,06	2.1. Provisions pour risques	14.626.927,76	»	
<i>Immobilisations.</i>				2.2. Provisions pour renouvellement des immobilisations	39.500.000	»	
2.1. Terrains	»	1.732.263,50	»	2.3. Provision pour taxes sur le chiffre d'affaires	1		54.126.928,76
2.2. Constructions et voies de terre.	9.461.864,65	»	»	<i>3. Emprunts à long terme.</i>			
Moins amortissement	5.256.574,42	4.205.290,23	»	3.1. Caisse des Dépôts et Consignations	2.162.700	»	
2.3. Câbles et circuits	51.810.257,39	»	»	3.2. Emprunt navire câblé	63.783.724		65.946.424
Moins amortissement	46.798.462,39	5.011.795	»	<i>4. Valeurs exigibles.</i>			
2.4. Lignes terrestres	884.195,05	»	»	4.1. Fournisseurs	4.782.969,87	»	
Moins amortissement	797.889,39	86.305,66	»	4.2. Clients avances reçues	7.398.235	»	
2.5. Matériel Télégraphique et Radioélectrique	43.355.608,96	»	»	4.3. Personnel	70.679,81	»	
Moins amortissement	32.489.242,86	10.866.366,10	»	4.4. Etat français	814.213,83	»	
2.6. Antennes radio	2.858.563,01	»	»	4.5. Caisses de retraites	283.602,97	»	
Moins amortissement	2.521.753,87	336.809,14	»	4.6. Correspondants	4.819.741,60	»	
2.7. Matériel automobile	687.437,32	»	»	4.7. Crédoiteurs divers	1.318.175,17	»	
Moins amortissement	532.792,89	154.644,43	»	4.8. Compte de régularisation Passif.	2.480.453,83	»	
2.8. Matériel naval	71.061.749,00	»	»	4.9. Banque	675.067,50		22.643.139,58
Moins amortissement	1.105.404,98	69.956.344,02	»				
2.9. Mobilier et matériel de bureau.	2.378.751,27	»	»				
Moins amortissement	1.634.647,23	744.104,04	»				
2.10. Installations et agencements ..	2.636.883,74	»	»				
Moins amortissement	2.050.599,29	586.284,45	»				
2.11. Immobilisations incorporelles ..	»	174.116	»				
2.12. Immobilisations en cours	»	8.243.235,69	102.097.558,26				

<i>Autres valeurs immobilières.</i>					
3.1. Prêts à plus d'un an	»	32.597.232,57	»		
3.2. Avances sur valeurs à immobiliser	»	66.686,32	»		
3.3. Titres de participation	23.034.876,75	»	»		
Moins provision	2.000.000,00	21.034.876,75	»		
3.4. Dépôts et cautionnements	»	150.541,39	53.849.337,03		
<i>Valeurs d'exploitation.</i>					
4.1. Matériel en stock	»	»	28.810.659,38		
<i>Valeurs réalisables ou disponibles.</i>					
5.1. Fournisseurs	»	27.199,20	»		
5.2. Clients	4.345.792,20	»	»		
Moins provision	19.179,96	4.326.612,24	»		
5.3. Personnel	»	391.718,35	»		
5.4. Etat français	»	1.464.009,33	»		
5.5. Filiales	34.116.381,16	»	»		
Moins provision	8.449.821,63	25.666.559,53	»		
5.6. Projets en cours	»	116.075,13	»		
5.7. Correspondants	24.248.221,10	»	»		
Moins provision	21.103.046,24	3.145.174,86	»		
5.8. Etat du Congo	8.755.400,51	»	»		
Moins provision	8.755.400,51	»	»		
5.9. Etat du Dahomey	5.448.435,43	»	»		
Moins provision	5.448.435,43	»	»		
5.10. Débiteurs divers	»	1.310.274,57	»		
5.11. Compte de régularisation ACTIF	»	1.465.160,56	»		
5.12. Titres de placement	»	7.900	»		
5.13. Banques, chèques postaux, caisses	»	29.595.105,45	67.515.789,22		
	»	»	255.446.317,95		255.446.317,95
				5. Emprunts à moins d'un an.	
				5.1. Emprunt Navire Câblier	
				»	
				4.585.000	
				6. Résultats.	
				6.1. Bénéfice de l'exercice	
				»	
				135.630,47	

Compte d'exploitation générale.

<i>Produits.</i>		
Recettes d'exploitation	30.573.156,92	»
Autres recettes	13.628.224,20	»
Navire Câblier	3.971.000	48.172.381,12
<i>Charges.</i>		
Dépenses de fonctionnement :		
— Frais de personnel	11.813.239,95	»
— Impôts et taxes	218.373,48	»
— Travaux, fournitures et services extérieurs ..	4.689.221,25	»
— Transports et déplacements	1.021.559,80	»
— Frais divers de gestion	1.695.728,25	»
— Frais financiers	654.777,54	»
	<u>20.092.900,27</u>	»
Dotation aux comptes d'amortissement et de provision	17.977.424,38	38.070.324,65
Solde créditeur	»	10.102.056,47

Compte de pertes et profits.

<i>Profits.</i>		
Report du solde du Compte d'exploitation générale	10.102.056,47	»
Profits sur exercices antérieurs	825.527,15	»
Profits divers	134.800,50	11.062.384,12
<i>Pertes.</i>		
Pertes sur exercices antérieurs	90.626,86	»
Pertes diverses	10.836.126,79	10.926.753,65
Bénéfice net	»	135.630,47

ANNEXE IX

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ETUDES ET DE RÉALISATIONS D'EQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOFRECOM)

(1973-1974)

ORIGINE ET RAISONS DE SA CRÉATION

La SOFRECOM est une société anonyme d'économie mixte constituée en 1966, à l'initiative du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications, afin de permettre une activité d'ingénierie destinée à diffuser la technique française des Télécommunications. Elle fait ainsi partie de la série des sociétés du type SOFRE, représentant chacune un secteur industriel : SOFRERAIL, SOFREMINES, SOFRELEC, SOFREGAZ...

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des Télécommunications.

Sur le plan particulier des Etats francophones d'Afrique Noire et de Madagascar, elle travaille en liaison très étroite avec le Ministère de la Coopération.

FORME JURIDIQUE

La SOFRECOM est une société anonyme au capital de 1.000.000 de F, à participation minoritaire de l'Etat (1/3). Les deux autres tiers sont apportés, à part égale, par un groupe de huit banques de dépôts et d'affaires :

- Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit Lyonnais ;
- Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de Suez et de l'Union des Mines, Banque de l'Indochine, Crédit du Nord et de l'Union parisienne ;
- Banque française du Commerce extérieur.

Le Conseil d'administration comporte des représentants des Ministères intéressés (Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications, Ministère de la Coopération) ; l'Etat dispose d'un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation (4 sur 12) et de trois censeurs.

De part son organisation, la SOFRECOM conserve toute son indépendance et sa liberté envers les sociétés industrielles ; c'est donc dans une position tout à fait impartiale qu'elle offre des solutions techniques et suggère l'équipement le mieux approprié à ses clients. Ce caractère lui a déjà permis de se faire agréer comme bureau d'études par plusieurs grandes organisations internationales : Fonds européen de développement, Banque mondiale, Fonds spécial des Nations unies, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Banque interaméricaine de développement.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

La SOFRECOM dispose d'un personnel permanent réduit. Cette équipe homogène composée de 15 spécialistes détachés eux-mêmes pour la plupart auprès de la SOFRECOM par l'administration des Postes et Télécommunications est apte à étudier l'ensemble des problèmes qui concernent les télécommunications.

De plus, pour ses travaux la SOFRECOM peut :

- disposer des laboratoires de recherche et du centre de calcul du Centre national d'études des télécommunications ;
- recourir pour ses études et travaux aux ingénieurs et cadres hautement qualifiés dans le domaine des télécommunications du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications.

ACTIVITÉS

L'activité de la SOFRECOM n'a cessé de croître en 1975, confirmant ainsi l'audience internationale qu'elle a acquise depuis sa création.

Aux affaires suivantes qu'elle a exécutées :

- pour le compte de l'UIT (PNUD) :
 - l'étude du projet de réseau panafricain de Télécommunications de l'Afrique centrale : Cameroun, Congo, RCA, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda-Zaire ;
 - l'étude du projet de réseau panafricain de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest : Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Dahomey ;
- pour le compte de la Banque Mondiale (BIRD) :
 - l'étude de faisabilité des télécommunications au Sénégal ;
 - l'étude des réseaux téléphoniques de Dakar et Saint-Louis ;

se sont ajoutées les principales affaires ci-après :

- toujours en Afrique :
 - l'étude de faisceaux hertziens au Niger ;
 - l'étude III^e Plan au Cameroun ;
 - l'étude de la réalisation et de l'extension du réseau d'Abidjan (crédits FAC, CCCE et fournisseurs) ;
 - la tranche additionnelle en Côte-d'Ivoire et la recette de la liaison Man-Odienné ;
 - l'étude de la liaison hertzienne Ouagadougou-Lamakara (Conseil de l'Entente) ;
 - l'étude de faisabilité de la liaison rive droite du Sénégal (Mauritanie) (BAD) ;
 - l'étude du chemin de fer de l'Ogooué et la réalisation d'un système de transmission (Comilog) ;
 - l'étude de distribution de télévision par satellite Intelsat au Zaïre ;
 - l'extension des installations téléphoniques de Lomé (Togo) ;
 - la réalisation du faisceau hertzien Libreville-Lambaréné (Gabon) ;
 - la réception technique du faisceau hertzien Moanda-Lastourville-Koulamoutou (Gabon) ;
 - étude du deuxième centre et réseau de N'Djamena (Tchad) ;
 - développement des télécommunications dans les régions occidentales de Mauritanie (Crédits allemands) ;
 - contrôle et réception du pylône hertzien de Dosso (Niger) ;
 - desserte de la zone de la nouvelle aérogare de Libreville (Gabon) ;
 - réception du centre de Djibouti ;
 - étude des centres de la Haute-Volta (BIRD) ;
 - étude de nouveaux générateurs d'énergie en Afrique francophone (FAC) ;
 - études de commutation et réseaux urbains en Côte-d'Ivoire - Plan 1974-1978 (Financement partiel - BIRD) ;
 - étude du réseau de base des faisceaux hertziens au Gabon (FAC) ;
 - réalisation d'un projet de faisceau hertzien en Guinée ;
- en Asie :
 - Iran : étude de commutation ;
 - consécutivement à l'étude précédente, études de la réalisation du plan d'extension des télécommunications en Iran (dit Plan 2M56) ayant pour but de porter à 2 millions le nombre des lignes au 1^{er} avril 1978 ;

- Irak : étude d'une station terrienne et d'un centre de transit international de télécommunications associé ;
 - Conseil en ingénierie générale ;
 - Laos : Plan de développement des télécommunications ;
- en Océanie :
- deux marchés ont fait l'objet d'avenants : extension de l'autocommutateur de Nouméa et automatisation du groupement de Nouméa ;
- en Amérique :
- Mexique : étude de planification des télécommunications.

PERSPECTIVES

De nouveaux contrats sont en cours de discussion avec les organismes internationaux cités au paragraphe précédent.

D'autre part, la prospection entreprise et poursuivie depuis la création de SOFRECOM permet d'établir les contacts avec de nouveaux clients.

- Projet de commutation au Dahomey.
- Réception technique d'équipements de Télécommunications en Mauritanie (BAD).
- Etude de surveillance par télévision du Pèlerinage de La Mecque (Arabie Saoudite).
- Proposition pour une étude de commutation au Zaïre.
- Réalisation de l'axe Brazza-Impfondo (Congo).
- Plan de développement des Télécommunications au Salvador.
- Plan de développement des Télécommunications au Tchad (UIT - PNUD).

CONCLUSION

Par ses études de planification générale et de préinvestissement, la SOFRECOM a donné aux Etats qui ont fait appel à son concours, une base économique et financière pour la constitution des dossiers de financement d'ouvrages de télécommunications auprès de divers organismes prêteurs internationaux.

En dehors de cette activité de planification, la SOFRECOM a pris en charge l'étude et la surveillance de réalisation de nombreux et importants ouvrages dans le domaine de la commutation, de la transmission téléphonique télévisuelle et télégraphique, des télécommunications spatiales.

Elle apparaît particulièrement qualifiée pour prolonger l'action de l'Etat et des fabricants d'équipements dans le domaine de la coopération technique et industrielle relative aux télécommunications.

ANNEXE X

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TRANSMISSIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC) EN 1974 ET 1975

OBJET

La SOTELEC a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- la coordination des études techniques de l'Administration et des constructeurs de matériels de transmission ;
- la constitution d'une documentation.

EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ

A la date du 1^{er} janvier 1974, le domaine technique de SOTELEC a été étendu aux liaisons radioélectriques, essentiellement les faisceaux hertziens ; en même temps un sixième membre industriel, la Société Thomson-CSF, est entré à SOTELEC.

NATURE JURIDIQUE

La SOTELEC est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses six sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La SOTELEC est administrée par un Conseil de gérance comprenant 9 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, ès qualités, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un Contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel.

COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est réparti comme suit :

1° l'Etat (Administration des PTT)	8.640 F
2° la Société lignes-télégraphiques et téléphoniques	2.304 »
3° la Compagnie générale d'électricité	2.304 »
4° la Société anonyme de télécommunications	2.304 »
5° la Compagnie industrielle des télécommunications CIT-ALCATEL	2.304 »
6° la Société télécommunications radioélectriques et téléphoniques	2.304 »
7° la Société Thomson-CSF	2.304 »
soit au total un capital social de	<u>22.464 F</u>

(vingt-deux mille quatre cent soixante quatre francs).

FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

SOTELEC fonctionne avec un effectif permanent réduit de huit personnes. A côté de ses activités propres relatives :

- à son service de la propriété industrielle ;
- aux publications qu'elle édite,

elle anime l'ensemble des activités d'étude dans son secteur, au moyen de sa Commission consultative technique, des sous-commissions et des équipes de travail qui la constituent. Ces organismes regroupent l'essentiel du personnel spécialisé dans les transmissions de l'Administration et des Sociétés membres.

*
**

Les études de SOTELEC ont essentiellement porté en 1974 sur :

- les liaisons en transmission numérique à courte et à longue distance ;
- l'extension à 60 MHz de la gamme des fréquences transmises ;
- la mise au point d'une nouvelle paire coaxiale 3,7/13,5 mm ;
- la comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre de voies du réseau ;
- l'étude des câbles et des guides d'ondes ;
- la normalisation et la fiabilité du matériel ;
- les transmissions de données ;
- les nouveaux équipements de télégraphie harmonique.

En 1975 les sujets particulièrement traités ont été les suivants :

- nouveaux procédés de filtrage et de modulation applicables à des équipements terminaux téléphoniques à courants porteurs. Filtre électromécanique ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour le système à 60 MHz ;
- équipement multiplex temporel de télégraphie et de transmission de données sur bande de base, groupe primaire et liaison MIC ;
- équipements de ligne et d'extrémité pour liaisons en numérique sur paires symétriques et sur paires coaxiales ;
- équipements de transmission numérique d'ordres 2, 3 et 4 ;
- nouvelle génération de matériel numérique TN 1 ;
- matériel numérique TN 2 ;
- liaisons numériques à 26, 52 et 140 Mbit ;
- guides d'ondes ;
- procédés nouveaux d'étanchéité des câbles ;
- développement des études relatives à l'économie des systèmes ;
- fiabilité des systèmes ;
- faisceaux hertziens pour transmissions numériques.
- aspects technique et économique de la gestion technique du réseau (GTR) ;
- règles d'utilisation des composants.

ANNEXE XI

LES SOCIÉTÉS AGRÉÉES POUR LE FINANCEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

I. — LES QUATRE SOCIÉTÉS PRIVÉES

a) Les quatre sociétés FINEXTEL, CODETEL, AGRITEL et CREDITEL agréées pour le financement des Télécommunications sont soumises aux mêmes dispositions législatives et réglementaires.

Une convention signée entre l'Etat et chacune de ces quatre sociétés définit la nature des relations juridiques et le cadre des conditions financières.

Un protocole d'accord annuel fixe le volume annuel des commandes dont le financement est confié à chacune des quatre sociétés et arrête les conditions financières.

Les quatre sociétés ont le même fonctionnement.

Pour le financement d'un équipement, la société de financement signe avec l'administration un contrat de construction qui régit les rapports entre l'administration, la société et les constructeurs pendant la période de construction et un contrat de crédit-bail.

Le rôle de la société est uniquement financier, la société paie aux constructeurs les avances, les acomptes et le solde sur les ordres et après vérification et certification de l'administration. Au moment de la réception provisoire de l'équipement, la société devient propriétaire de l'équipement qu'elle loue en crédit-bail à l'administration.

Pendant la période de construction, l'administration verse des intérêts sur les paiements faits par la société ; après la réception provisoire, elle verse des loyers qui sont calculés prévisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi par la société pour les équipements financés par fonds propres et pour recouvrir les charges de l'emprunt et une partie des frais de gestion de la société pour les équipements financés par fonds d'emprunt.

A l'issue de la période de location, l'administration peut acheter l'équipement pour un prix égal à 3 % du prix initial de l'équipement.

La taxe sur la valeur ajoutée grevant au taux normal ou au taux intermédiaire le prix des équipements est actuellement directement réglée par l'administration. Tous les paiements effectués par la société portent sur des valeurs hors taxe.

Les loyers sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux intermédiaire.

Actuellement, FINEXTEL et CODETEL, dont le capital est de 800 millions de F, sont cotées en Bourse. CREDITEL qui vient d'augmenter son capital de 100 à 400 millions de F en mai 1975 sera vraisemblablement cotée en Bourse d'ici à la fin de l'année. En 1975, FINEXTEL a lancé un emprunt de 500 millions de F en avril plus un crédit bancaire de 150 millions de F en juillet, CODETEL un emprunt de 500 millions de F en juin et CREDITEL un emprunt de 406 millions de F en février.

b) Pour l'année 1974, les charges d'intérêts sur avances se sont élevées à 176 millions de F et les charges de loyers à 481 millions de F ; la taxe sur la valeur ajoutée assise sur le prix des équipements financés par les sociétés et payée directement par l'administration s'est élevée pour sa part à 454 millions de F.

Les montants prévisionnels à payer en 1975 sont pour l'ensemble des sociétés de 170 millions de F pour les intérêts, de 780 millions de F pour les loyers et de 440 millions de F pour la taxe sur la valeur ajoutée.

c) Le volume global de commandes hors taxes confié aux quatre sociétés de financement en 1975 s'élève à 1.550 millions de F (350 millions de F pour FINEXTEL, 250 millions de F pour CODETEL, 600 millions de F pour AGRITEL et 350 millions de F pour CREDITEL.

Depuis leur création et au 31 décembre 1975, les sociétés de financement auront permis de lancer des commandes d'équipements des télécommunications d'un montant hors taxe égal à 9.750 millions de F et auront, au titre de ces commandes, payé globalement 8.817 millions de F.

II. — UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ A CAPITALS PUBLICS : FRANCETEL

Le plan récemment élaboré par le Gouvernement en faveur de l'investissement productif et qui fait l'objet de la loi de finances rectificative n° 75-408 pour 1975 du 29 mai 1975 prévoit un programme d'accélération des investissements téléphoniques d'un montant de 4,2 milliards de F. Ce programme, qui complète l'effort normal d'équipement téléphonique, doit être lancé pour 1,7 milliard de F dès 1975 et 2,5 milliards de F en 1976.

La loi de finances rectificative prévoit que le financement de ce programme doit être assuré par les sociétés de financement des télécommunications. Il a été décidé de créer pour ce programme exceptionnel une société de financement spécifique dénommée FRANCETEL qui entrerait dans le cadre de la loi n° 69-1160 du 24 décembre 1969, créant les sociétés de financement des télécommunications, mais serait entièrement à capitaux publics.

L'objet de FRANCETEL est limité par ses statuts au seul financement d'équipements des Télécommunications. La société ne pourra donc se livrer à une activité de société immobilière pour le commerce et l'industrie au profit de toute entreprise commerciale et industrielle comme le prévoit la loi du 24 décembre 1969 (art. 1-I-C).

Le capital doit être réparti essentiellement entre la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse nationale des télécommunications.

Ce capital serait de 10 millions de F, montant minimum pour une société de financement des télécommunications, la répartition devant être à peu près égale entre les deux principaux actionnaires.

FRANCETEL assurerait donc le financement de 4,2 milliards de F de commandes d'équipements de télécommunications, les paiements devant s'échelonner jusqu'en 1978 en raison de 400 millions de F en 1975, 2.000 millions de F en 1976, 1.500 millions de F en 1977 et 300 millions de F en 1978 (montants approximatifs). FRANCETEL se financerait essentiellement, tout au moins au début, par le produit d'émissions de bons à moyen terme (deux à sept ans) garantis par l'Etat, sur le marché monétaire, ces émissions étant du même type que celles actuellement effectuées par le Crédit foncier.

Les rapports entre FRANCETEL et l'Administration des PTT, client unique, seraient régis, comme pour les sociétés de financement existantes, par des textes contractuels : convention - protocole - contrat de construction - contrat de crédit-bail. Les structures de la société seraient légères et la gestion relativement simple, ce qui implique des frais de fonctionnement peu élevés. Du fait du mode de financement et du faible montant de fonds propres, le coût de revient pour l'Administration des PTT des opérations réalisées par l'intermédiaire de FRANCETEL devrait s'avérer compétitif par rapport à un financement direct.

Ainsi conçue, FRANCETEL, cinquième société de financement des télécommunications, créée en application des dispositions de la loi n° 69-1160 du 29 décembre 1969 aurait donc comme particularités essentielles d'être à capitaux publics, de se limiter au financement d'équipements des télécommunications et de chercher en partie ce financement sur le marché monétaire. Actuellement en cours de constitution, la Société FRANCETEL devrait être opérationnelle en septembre 1975.

ANNEXE XII

UN NOUVEAU SYSTÈME : LE CENTREX

La Compagnie France Centrex a été créée le 5 novembre 1973. Elle n'a donc eu en fait d'activité effective que depuis le début de 1974.

Elle a, à partir du 16 décembre 1974, repris en charge l'installation téléphonique de la Tour FIAT à la Défense avec pour objectif de la transformer en Centrex vers la fin de 1976. Cet objectif sera tenu et tout indique que la société atteindra son but pour cette installation du point de vue de la qualité du service fourni qui est l'un de ses arguments commerciaux majeurs.

Le premier exercice de la société s'est soldé par une perte de 1.589.000 F qui a fait l'objet d'un report à nouveau. Ce résultat est normal et conforme aux prévisions faites avant même la création de France-Centrex.

La desserte de la Tour FIAT est cependant restée jusqu'ici le seul contrat qu'ait conclu France-Centrex. Cette situation s'explique très largement par le fait que la Société est arrivée sur le marché au moment où les difficultés économiques rendaient plus difficile la commercialisation des grands ensembles construits ou en cours de réalisation et plus aléatoire l'étude de nouveaux projets à une époque où, au surplus, l'attitude des pouvoirs publics est moins favorable à l'édification de grandes unités immobilières verticales.

Pour isolée qu'elle soit, l'opération « Tour FIAT » n'en sera pas moins équilibrée financièrement, mais les circonstances actuelles ne conduisent pas à envisager une extension rapide de la formule.

Quoi qu'il en soit, la desserte par le système Centrex reste bien adaptée tant aux besoins des grandes entreprises qu'aux impératifs du service des Télécommunications. C'est pour cette raison que l'Administration se trouvera vraisemblablement conduite à étudier les conditions dans lesquelles elle pourra elle-même offrir le service Centrex à sa clientèle d'affaires, même s'il ne s'agit pas de très grandes unités immobilières.

ANNEXE XIII

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TÉLÉDISTRIBUTION

Selon la définition commune retenue par le Secrétariat aux Postes et Télécommunications et par l'Etablissement public de diffusion, « la télédistribution consiste en toute distribution par câble, à partir d'une installation centrale, à des personnes déterminées, de signaux de radiodiffusion ou de télévision destinés au public ».

Deux types de réseaux peuvent être distingués :

a) ceux qui acheminent uniquement les programmes produits par les sociétés nationales de radiodiffusion et de télévision françaises. Il ne s'agit en fait, dans ce cas, que d'antennes collectives, même si celles-ci desservent plusieurs milliers de foyers ;

b) ceux qui, outre les programmes précités, peuvent également en diffuser d'autres (chaînes étrangères, programmes à caractère éducatif, publicitaire et d'intérêt local émanant de studios régionaux, municipaux ou privés).

De plus, l'existence de canaux disponibles permet l'utilisation de ces supports à des fins autres que la télédistribution (relevés de compteurs, téléinformatique et visio-phone notamment).

I. — SITUATION ACTUELLE

Le développement des réseaux de télédistribution en France connaît un sort très différent selon leur type. Actuellement, la plupart d'entre eux rayonnent autour d'une antenne collective et jouent le rôle visé ci-dessus en *a)* pour améliorer les conditions de réception des émissions de TDF. Leur nombre atteint plusieurs centaines, mais ils sont d'importance très variable, leur zone d'action allant de quelques centaines à plusieurs milliers de foyers desservis.

Par contre, les développements prévus au paragraphe *b)* ci-dessus se heurtent à certaines difficultés. La création de sept réseaux expérimentaux de ce type a été autorisée par le Gouvernement le 27 juin 1973 à Cergy-Pontoise, Chamonix, Créteil, Grenoble, Metz, Nice et Rennes : la plupart d'entre eux sont encore à l'état de projet ; là où ils ont été partiellement réalisés, ils ne fonctionnent pour le moment qu'en antenne communautaire (comme à Créteil) et, éventuellement, pour la distribution de quelques programmes locaux peu développés (à Grenoble).

Les problèmes essentiels sont d'ordre financier.

— En ce qui concerne les infrastructures nécessaires, leur financement par des organismes privés, dont la rémunération des capitaux investis serait évidemment le mobile essentiel, se heurte à des perspectives de rentabilité peu engageantes. Celles-ci rendent également difficile un financement public par les collectivités locales, compte tenu, notamment, de l'état actuel des finances municipales, à de rares exceptions près. Quant à l'Etat, il a accepté de participer au financement des sept réseaux expérimentaux précités par l'intermédiaire de la SFT, filiale commune à l'Etat (Administration des PTT) et à l'ex-ORTF, qui en partagent les charges à égalité.

— En ce qui concerne l'équilibre d'exploitation, il apparaît que les dépenses de fonctionnement d'un réseau de télédistribution assumant les missions visées en *b)* ci-dessus ne pourront pas être couvertes en totalité par les redevances d'abonnement que les abonnés sont disposés à payer. Les organismes de télédistribution seront donc tentés de rechercher des ressources additionnelles pour équilibrer leur budget, ce qui

soulève des problèmes d'un autre ordre, notamment celui du partage des ressources de la publicité et celui de l'utilisation des réseaux à des fins autres que la télédistribution, qui relèvent du monopole des télécommunications et que l'Administration des PTT est en mesure d'offrir au public.

II. — EVOLUTION PREVUE

Les pouvoirs publics ont décidé de doter la télédistribution d'un véritable statut qui sera établi conjointement par le Secrétaire d'Etat aux PTT et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, porte-parole du Gouvernement. Un projet de cahier des charges est en préparation.

Ces textes devraient permettre un meilleur développement de la télédistribution en préservant les monopoles des PTT et de TDF et en donnant aux exploitants et aux utilisateurs des réseaux des garanties sur les conditions d'exploitation et de fonctionnement de ces réseaux.

Par ailleurs, le Haut Conseil de l'Audio-visuel a mis au point deux projets d'arrêtés interministériels relatifs:

- l'un à la création, au sein de ce Haut Conseil, d'une Commission consultative technique pour les systèmes de distribution par câbles,
- l'autre aux dispositions techniques générales applicables à ces systèmes.

Le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications a donné son accord sur ces deux projets.

III. — LES RÉALISATIONS ÉTRANGÈRES

La télédistribution est largement développée dans certains pays étrangers, notamment aux USA et en Belgique.

Mais il est à noter que, dans ces deux pays, le contexte de la télévision est très différent du nôtre :

— Aux USA, le monopole du service de télévision n'existe pas. Aucune servitude de couverture du territoire n'est imposée aux stations qui peuvent donc implanter des réseaux locaux dans les zones non couvertes. En outre, la prolifération des tours gênant la réception des ondes hertziennes a conduit à utiliser la transmission par câble.

— En Belgique, la réglementation permet l'importation des signaux périphériques qui, du fait de la situation géographique du pays, sont nombreux. De ce fait, aucun monopole du service de télédiffusion ne s'oppose au développement des réseaux de télédistribution et le taux de couverture est actuellement de 20 %.